

**BUREAU D'AUDIENCES PUBLIQUES  
SUR L'ENVIRONNEMENT**

ÉTAIENT PRÉSENTS : **M. ANTOINE MORISSETTE, président**  
**Mme MIREILLE PAUL, commissaire**

**CONSULTATION PUBLIQUE  
SUR LE PROJET DE MODIFICATION DE LA LIMITE  
DU PARC NATIONAL DU MONT-ORFORD**

---

**DEUXIÈME PARTIE**

---

**VOLUME 6**

---

Séance tenue le 6 avril 2023 à 10 h  
Hôtel Congrès Chéribourg  
2603, chemin du Parc,  
Orford (Québec)

## TABLE DES MATIÈRES

SÉANCE DE L'AVANT-MIDI DU 6 AVRIL 2023

MOT DU PRÉSIDENT .....	1
<b>PRÉSENTATION DES MÉMOIRES</b>	
M. MICHEL BUREAU.....	3
CAMPING PLAGE McKENZIE (DM66 et DM66.1)	
Mme Geneviève Goulet (par visioconférence) .....	11
FÉDÉRATION QUÉBÉCOISE DE LA DÉFENSE DES LACS ET COURS D'EAU (DM34)	
Mme Constance Ramacieri (en présentiel)	
MM. Henri Fournier, François Côté (par visioconférence) .....	22
M. CLAUDE FECTEAU (DM71, DM71.1 et DM71.2) .....	33
ASSOCIATION DES CITOYENS VOUÉS À LA PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT ET DU LAC BRAIS (DM21)	
M. Jean-Pierre Charest, Mme Louise Paradis .....	43
MOT DE LA FIN .....	54

**SÉANCE DU 6 AVRIL 2023**  
**SÉANCE DE L'AVANT-MIDI**  
**MOT DU PRÉSIDENT**

5 **LE PRÉSIDENT :**

Bonjour! Bienvenue à la sixième séance de la deuxième partie de l'audience publique sur le *Projet de modification de la limite du parc national du Mont-Orford.*

10 D'abord, je demanderais aux personnes qui ont signifié leur intention de prendre la parole avant le 16 mars dernier, et qui doivent intervenir ce matin, de se présenter au secrétariat à l'arrière de la salle pour aviser l'équipe de leur présence.

15 Pour les participants à distance, des contacts préalables ont été faits pour assurer le bon déroulement de votre présentation en ligne. Merci à tous et toutes, cela nous permettra de respecter l'ordre d'inscription à l'horaire.

20 Si le temps le permet, les personnes qui n'ont pas manifesté leur intention de participer à l'audience avant le 16 mars dernier, et qui souhaiteraient le faire de manière spontanée ce matin, pourront s'exprimer devant la commission. Il suffit de s'inscrire au registre à l'arrière de la salle ou en ligne. Les intervenants seront appelés par ordre d'inscription. Le registre est donc ouvert dès maintenant.

25 Je tiens à préciser qu'au besoin, ma collègue Mireille Paul et moi-même échangerons avec les intervenants et intervenantes afin de préciser leur point de vue.

Avant de laisser la parole à notre premier intervenant, voici quelques rappels importants.

30 D'abord, tous les propos de cette deuxième partie, comme ceux de la première, sont enregistrés et les transcriptions seront disponibles dans environ une semaine au bureau et dans le site Web du BAPE.

35 Deuxièmement, tout comme le ministère responsable du projet et les personnes-ressources, vous avez la possibilité de rectifier des faits mentionnés dans le mémoire ou la présentation d'un participant.

40 Une rectification à l'endroit d'un mémoire ou d'une opinion verbale se limite à corriger des inexactitudes démontrées, comme une erreur de date ou de quantité, une fausse référence, une citation erronée.

45 Pour vous prévaloir de ce droit de rectification, vous devez vous inscrire au registre. Vous serez invités à prendre la parole à la fin de la séance selon l'ordre d'inscription. Vos propos devront être brefs et factuels. Les rectifications pourront aussi se faire par écrit au cours de la prochaine semaine, et ce, jusqu'au 13 avril.

50 Également, aucune manifestation, aucune remarque désobligeante, aucun propos diffamatoire, aucune attitude méprisante et aucun applaudissement ne seront tolérés dans la salle, et ce, afin d'assurer un débat serein et respectueux.

55 Enfin, votre opinion à l'égard de nos services est importante, c'est pourquoi je vous remercie à l'avance de prendre quelques minutes pour répondre à un court questionnaire à ce sujet. Pour les personnes en salle, si vous ne l'avez pas déjà en main, je vous invite à le demander à l'accueil. Pour les gens à distance, vous le trouverez dans notre site Web sur la page concernant le mandat ainsi que dans l'onglet commentaires du Facebook live. À noter que ce sondage préservera votre anonymat.

60 Pour cette séance, nous avons cinq inscriptions et le temps alloué pour chaque intervenant est de 15 minutes.

---

65

## PRÉSENTATION DES MÉMOIRES

### M. MICHEL BUREAU

70

#### LE PRÉSIDENT :

75

Donc, sans plus attendre, j'invite maintenant Michel Bureau à la table des intervenants. Bonjour, Monsieur Bureau, bienvenue. Comme je l'ai mentionné, vous avez 15 minutes pour votre présentation. Nous sommes ici pour vous, pour vous écouter. Donc, à vous la parole.

#### M. MICHEL BUREAU :

80

Monsieur le Président, Madame la Vice-Présidente, je suis bien content d'être ici. C'est ma première expérience démocratique avec le BAPE et je dois dire que j'en suis impressionné. Vous avez un sens de l'écoute dont nous allons tous profiter.

85

Je me présente, je suis Michel Bureau, je suis un pédiatre de carrière. J'ai travaillé au CHU à Sherbrooke, à McGill et j'ai été doyen de médecine par la suite. J'ai occupé divers postes dans ma vie, et ce qui me donne un regard assez critique sur plusieurs des projets qui ont émergé dans notre beau Québec. Je préside actuellement la Commission des soins de fin de vie qui n'a aucun rapport avec ce que je présente aujourd'hui.

90

Mes racines sont de Sherbrooke, je suis né en 1943. J'y ai vécu mon adolescence. J'ai fréquenté, quand j'étais au Séminaire de Sherbrooke, j'étais le sixième de ma famille, garçon, au Séminaire de Sherbrooke, et comme enfant turbulent, ma mère aimait bien que mon grand frère m'amène dans le parc pour y passer une journée dans la nature.

95

Au Séminaire de Sherbrooke, j'ai connu l'abbé Jean-Marie Poirier qui est celui qui a signé le contrat de vente de la pointe des Pères au gouvernement du Québec.

100

Je l'ai rencontré récemment pour lui tirer les vers du nez sur l'histoire, la petite histoire de cette transaction, et c'est intéressant, et j'en livrerai quelques brèches.

En général, j'appuie le projet qui est présenté de l'agrandissement du parc du Mont-Orford. C'est un grand projet, il est bien fait. Il est centré sur une clientèle nantie, je dois dire, mais c'est

ce que nous sommes, et il reçoit des critiques qui ont toutes une partie de leur valeur, mais qui ne doit pas arrêter la progression de la mise en oeuvre de ce parc.

105

Mon propos sera différent des mémoires que vous avez entendus. Je me concentrerai exclusivement sur la halte de bien-être de la pointe des Pères dont le mémoire fut discuté par mes collègues du groupe Enfant-Nature le 4 avril dernier.

110

Je regarderai le passé, le présent et ferai des projections de la nature. Ce projet est gros, plus gros que les gens qui l'ont déposé ne le perçoivent. Il ne faut pas avoir peur de l'ouverture qu'il fait sur le parc Orford, mais aussi sur l'ensemble des parcs du Québec.

115

Je vous citerai d'autres exemples de grands projets qui sont nés avec beaucoup de scepticisme, mais qui ont vu le jour et qui font notre fierté aujourd'hui. Pour certains d'entre eux, je peux vous raconter la petite histoire.

120

En préambule, au sortir de la pandémie, notre société semble souffrir plus que jamais. Chaque jour montre les malheurs inédits en nombre et en gravité. Les enfants de la DPJ deviennent hors nombre et des adolescents armés se promènent dans nos villes.

125

Docteur Francoeur, il y a deux jours, faisait référence au stress des familles, citant que la santé mentale est souvent en cause. En réaction peut-être, les organismes publics deviennent plus bienveillants qu'auparavant. Récemment, les villes se mobilisent pour les itinérants. Monsieur Legault annonce 100 millions de dollars pour 500 places de répit pour les enfants, mais c'est surtout pour les familles, les familles des enfants malades.

130

Le ministre des Finances vient d'annoncer à son budget 50 millions de dollars pour soutenir l'oeuvre de pédiatrie sociale du docteur Julien.

135

Nos yeux se tournent aussi vers la nature apaisante. Nos parcs nationaux sont devenus un milieu de refuge pour nos citoyens. La SÉPAQ est interpellée.

Le projet d'agrandissement du parc Orford, en pleine élaboration depuis quelques années, a perçu ce besoin des citoyens. Il lui a fait une petite place dans son plan de développement. En effet, une parcelle du nouveau parc Orford est réservée à une halte de bien-être, notamment

140 dédiée à la cause des enfants et de la santé mentale. Il s'agit d'un petit demi-kilomètre carré dans le nouveau 45 kilomètres carrés de l'agrandissement du parc Orford, mais ce 125 acres du parc Orford a déjà créé un effet d'entraînement surprenant, comme une évidence qui nous avait échappée à tous.

145 Les groupes communautaires d'abord lorgnent la nature bienfaisante. Les milieux de la santé et de l'éducation, fondement de notre société, y voient un complément essentiel à l'accomplissement de leur mission. L'Hôpital universitaire, le CHU de l'Estrie, veut guérir par la nature, certains de ses patients en alliance avec ce projet Halte du bien-être du Mont-Orford. Même la Santé publique s'en préoccupe pour le bien-être de la population vulnérable.

150 La démarche de la SÉPAQ Orford, pour définir ce projet en termes de clientèle, d'infrastructures, de programmation est bien amorcée, très bien amorcée. Celle-ci veut et ne peut compléter seule cette démarche et elle le fait en partenariat avec les ressources communautaires, les ressources pertinentes du secteur de la santé et des services sociaux. Ainsi, pour le BAPE, en plus de la flore et de la faune dans l'agrandissement du parc, la sociologie de la fréquentation du nouveau parc émerge.

155 La Santé publique promeut l'intérêt d'une démarche d'inclusion d'une population vulnérable défavorisée qui profiterait grandement des bénéfices de l'immersion dans la nature. Ici, le havre de bien-être arrive à point pour cette population vulnérable, notamment celle des services sociaux qui interpellent le ministre Carmant.

160 Pourquoi donc la pointe des Pères pour réaliser ce projet? La pointe des Pères est un site idyllique de presqu'île, une ancienne ferme y est associée, un demi-kilomètre carré sur la Rive-Sud du lac Montjoie. Ce site attirait l'appétit des promoteurs du marché immobilier, des résidences de villégiature que la pointe des Pères porte l'historique, depuis 1889, d'un siècle de mission d'immersion dans la nature, de protection de la nature, d'éducation de la nature.

165 Je me souviens de l'abbé Sainte-Marie qui nous initiait à la nature. C'était le frère Marie-Victorien de la pointe des Pères.

170 Il est intéressant de revoir la petite histoire de la transaction de vente préférentielle de la pointe des Pères du philosopht Saint-Charles au gouvernement du Québec, le 26 avril 2010.

Cette propriété n'avait plus sa raison d'être pour le philosopht Saint-Charles où les prêtres diminuaient en grand nombre. Elle fut vendue à prix d'ami au gouvernement du Québec, non pas pour son potentiel d'exploitation profitable, mais pour assurer la pérennité de la mission de ce lieu.

175 Au contrat de 2010, d'une part le philosopht, par l'Abbé Jean-Marie Poiré, appuyé par l'Archevêché, qui incidemment avait rappelé à la SÉPAQ la mission séculaire de la pointe des Pères, et du côté du gouvernement, Serge Alain, qui était désigné pour la transaction. L'acheteur, le gouvernement, fut préféré au promoteur immobilier sur le critère de la pérennité de la mission sociale de la pointe des Pères. Par convention tacite, l'acheteur choisit pour sa crédibilité le  
180 gouvernement du Québec qui devint responsable d'assurer la mission sociale de ce situe dans le parc Orford.

185 Réussir cette halte de bien-être et l'exporter aux parcs nationaux du Québec reste un défi de taille. C'est un projet modeste et discret au départ, mais grandiose par son potentiel. Ouvrir la nature aux personnes vulnérables et contribuer à leur bien-être, et pour plusieurs d'entre eux, les guérir.

190 C'est essentiel créer un havre dans la nature, un milieu de ressourcement pour s'y imprégner. La SÉPAQ devra aménager les lieux, l'hébergement, l'adapter à la clientèle qu'elle choisira de servir. La clientèle éventuelle variera au fil des ans, au fil des lieux, mais déjà la santé mentale y est identifiée, les enfants avec autisme, les enfants porteurs de maladies orphelines, et cetera. D'abord à Orford, mais ensuite dans tout le Québec.

195 Les exemples à suivre de projets difficiles, il y en a plusieurs au Québec. Je vous rappelle que docteur Francoeur citait le réseau de pédiatrie sociale du docteur Gilles Julien; d'un centre pédiatrique dans Hochelaga-Maisonneuve, c'est devenu aujourd'hui un réseau de 42 centres. Tous étaient incrédules au départ, et l'accusaient de rêves irréalistes, disait-on. Et même la médecine, le groupe des médecins ne reconnaissait pas une pratique médicale et ne voulait pas  
200 payer les honoraires du docteur Julien.

C'est pourtant aujourd'hui une réalité que tous et d'autres juridictions veulent copier. Financement, difficile au départ, mais rappelez-vous, il y a fait son chemin et récemment le ministre des Finances a octroyé 50 millions de dollars pour soutenir cette oeuvre.

205 L'histoire du réseau des maisons de naissance est de même nature. Je ne cite pas cela pour occuper le temps de cette discussion, mais pour montrer les défis que nous sommes capables de relever.

210 Imaginez aux années 2000, déplacer les naissances de l'hôpital à des maisons ordinaires avec les ressources nécessaires; démedicaliser l'accouchement, confier aux sages-femmes l'assistance aux parturientes a créé un émoi. Former les sages-femmes, loin de moi, disaient les facultés de médecine; mettre les internes et les sages-femmes ensemble dans une salle d'accouchement n'est pas une bonne recette.

215 C'est donc l'UQTR qui a ouvert le programme des sages-femmes et aucune des universités avec facultés de médecine ne les a accueillies.

220 On pourrait citer la même expérience avec les maisons de soins palliatifs. Mourir à l'hôpital était plutôt la règle. Les maisons de soins palliatifs sont venues ouvrir un autre lieu avec le support caritatif pour mieux accueillir les personnes qui vont décéder bientôt. Créer la première fut très difficile. Elles étaient proches du milieu hospitalier et elles devaient l'être. Mais aujourd'hui, il y en a 35 et il y en aura bientôt 40.

225 Chacun de ces défis sociétaux a été relevé par nous, ensemble, et là on a appris la recette. Il faut d'abord saisir l'opportunité.

Le parc Orford a grandi; quand on acquiert 45 kilomètres carrés, ce n'est pas pour faire la même chose qu'avant.

230 Voilà une proposition qui fut saisie, et l'arrivée du BAPE a donné la visibilité à cette discussion. Déjà, plusieurs défenseurs des intérêts de l'enfant s'étaient réunis pour pousser cette idée. Et le BAPE, en regardant ce que devait être cet agrandissement du parc Orford, donne la visibilité nécessaire à cette discussion.

235 C'est la convergence des leaders, la poussée des institutions, la poussée des groupes communautaires qui réalisent ce genre de projet. Il faut toujours une alliance avec le secteur caritatif, moins pour l'argent que pour la passion qui y vient et qu'on ne trouve pas facilement dans les organisations publiques.

240 Enfin, je fais en mon nom et au nom de mes amis qui soutiennent ce projet quelques  
recommandations. En tout respect pour le BAPE Orford, nous souhaitons que le rapport du BAPE  
245 adresse au Conseil des ministères les recommandations suivantes :

Première recommandation : considérant que c'est le gouvernement lui-même qui a acquis  
la pointe des Pères et c'est lui-même qui va honorer cette entente tacite de mission sociale à la  
245 pointe des Pères, il devrait la confier aux ministres concernés : Benoit Charette, Isabelle Charest  
pour le plein=air, et Lionel Carmant pour la clientèle qui en a besoin.

Deuxième recommandation : nous recommandons que le projet spécifique de la halte de  
bien-être, dans le grand projet du parc Orford, orientée vers les clientèles vulnérables et les  
250 personnes en besoin de ressourcement soit soutenu spécifiquement et confié à la SÉPAQ et  
poursuive la mission sociale de la pointe des Pères.

Troisième recommandation : à partir de l'expérience de la halte de bien-être du Mont-  
Orford, nous proposons que le gouvernement élabore une politique gouvernementale d'accès à la  
255 nature et plein-air pour les Québécois et Québécoises vulnérables, projet qui serait porté par les  
ministres Charest, Charette et Carmant.

Je vous remercie. Je suis à votre disposition pour toutes questions.

260 **LE PRÉSIDENT :**

Merci beaucoup, Monsieur Bureau, pour votre témoignage. Vous avez mis des clientèles  
vulnérables au coeur de vos propos, puis en particulier les enfants.

265 J'aimerais peut-être échanger avec vous sur vos expériences. Vous avez fait état de vos  
services publics puis de vos implications, puis de vos connaissances. Vous avez parlé, bon  
justement comme je le disais, des enfants vulnérables puis du besoin d'immersion dans la nature  
puis du besoin d'inclusion aussi.

270 Selon votre expérience et avec les exemples que vous nous avez donnés, est-ce que vous  
êtes en mesure de nous parler des critères de réussite pour l'immersion, l'inclusion de ces  
clientèles vulnérables, puis en particulier évidemment les enfants que vous avez évoqués?

**M. MICHEL BUREAU :**

275 La clé du succès du bon choix des personnes et du bon choix de la programmation, ce sont  
les groupes communautaires qui prennent soin d'eux. J'entendais madame Marchand dire l'autre  
fois que dans l'élaboration de son projet, elle avait consulté les groupes communautaires Grand-  
Vent et un autre dont j'oublie le nom, et c'est eux et non pas la SÉPAQ, et même les groupes  
280 médicaux qui sont capables de définir quels sont les véritables besoins et qui vont en profiter. Et il  
y a un très grand nombre de groupes communautaires qui sont capables de définir, qui vont profiter  
le plus de ces immersions dans la nature.

Il y a des exemples à travers le monde d'expériences comme cela. Et il y a ici un groupe qui  
fait ça depuis une quinzaine d'années ou une dizaine d'années, le groupe GIOIA, qui signifie joie  
285 en italien, et qui amène les enfants dans la nature, dans des fermettes ou à divers endroits et qui  
donne aussi des soins à domicile. Et cela va être chapeauté par un organisme public.

Vous avez entendu Jean-Sébastien Tremblay-Roy exprimer ici, comment les hôpitaux  
pédiatriques veulent ça. J'ai fait le tour de Sainte-Justine, de Children's Hospital, Sherbrooke,  
290 Québec, ils rêvent d'avoir une maison de répit en pleine nature, disent-ils. On est capables de  
trouver le support caritatif pour un tel projet. Ils ont de grandes fondations, n'est-ce pas? C'est un  
projet de rêve, mais ce n'est pas un projet d'illuminés.

Alors, la clientèle, elle est là. Le choix, il va être fait à partir des familles et les groupes  
295 communautaires qui font un travail remarquable au Québec.

**LE PRÉSIDENT :**

D'ailleurs, vous l'avez évoqué, le groupe GIOIA qui est venu présenter ici précédemment. Et  
300 j'ai envie de vous poser une question que je leur ai adressée également, pour avoir votre point de  
vue à vous aussi sur le sujet, par rapport à la façon dont on s'assure que cet espace-là soit  
confortable, soit accueillant, pour les clientèles vulnérables.

Je ne sais pas, est-ce qu'on garde l'exclusivité d'un secteur? Est-ce qu'on garde des  
305 périodes dans l'année? Comment vous voyez cette intégration-là des clientèles vulnérables dans  
le concept d'aménagement de la halte bien-être au lac Montjoie?

**M. MICHEL BUREAU :**

310 Bien, je vois ça d'une façon assez simple. Il faut créer des endroits d'hébergement qui sont polyvalents, qui ont les capacités d'accueillir les enfants à mobilité réduite, mais ce n'est pas surtout eux. Ils n'ont pas besoin de bâtiments très, très spéciaux. Il faut peut-être qu'il y ait plus d'aires de jeux, des choses comme ça.

315 Mais comme le disait la docteure Diane Francoeur, pas besoin d'aménagement extrêmement spécial, puis dans la nature, la SÉPAQ fait déjà ses postes de formation, ses zones de promenade. Il y aura des zones de baignade, et le coût de ça n'est pas grand. On a peur que ça coûte cher. Ça ne coûtera pas cher. Le terrain appartient au trésor public, ces bâtiments-là ne sont pas des hôpitaux, c'est des standards de haute sécurité, mais ce n'est rien d'extraordinaire, puis c'est à notre disposition.

320 Alors, quant au mixte, il doit être là. Ça ne peut pas être des ghettos d'enfants malades. Les familles ne veulent pas ça. On les a consultées, ce qu'ils veulent c'est qu'ils aient accès à la nature comme tout le monde, probablement des réservations préférentielles à eux, et ça existe déjà.

325 Dans Duvernay, il y a une maison d'hébergement, je ne sais pas si ça appartient au parc ou pas au parc, mais qui est à l'automne – c'est vrai qu'à l'automne l'achalandage est un peu moins élevé –, mais à l'automne, ils admettent les enfants de l'EUCAN. La famille et les enfants, ils viennent passer une semaine, je crois. Les parents se rencontrent ensemble, ils socialisent, ils apprennent les difficultés l'une de l'autre, se soutiennent; un support sociétal extraordinaire. Il faut multiplier ces choses-là.

335 Enregistrement préférentiel, des usages réservés, pas juste dans les zones creuses d'achalandage, et une population variée, mais la clé c'est les groupes communautaires. C'est eux qui doivent faire la programmation, soutenir, ils sont les bénévoles. GIOIA, par exemple, a une soixantaine de bénévoles. Quand j'ai vu ça, comment ont-ils fait ça, depuis 10, 15 ans, retrouver ce monde qui va faire des services à domicile, de l'immersion dans la nature, et cetera.

340 Alors, c'est de ça qu'il faut s'inspirer.

**LE PRÉSIDENT :**

Je vous remercie beaucoup, Monsieur Bureau, de votre participation, de votre intervention, de votre témoignage puis je vous souhaite une belle journée.

345

**M. MICHEL BUREAU :**

Merci.

350

---

**Mme GENEVIÈVE GOULET (DM66 et DM66.1)**

(par visioconférence)

355

**LE PRÉSIDENT :**

La prochaine intervention se fera en vidéo. Donc, une intervention à distance de la part de Geneviève Goulet, que je vois qui est déjà connectée. Donc, Geneviève Goulet, vous devez m'entendre actuellement. Donc, la parole est à vous. Vous avez 15 minutes. Je tiens à vous souligner également que vous avez un support visuel qui accompagne votre présentation et que le changement des diapositives se fait à distance, vous avez simplement à le signaler verbalement puis ça va changer automatiquement.

360

Donc, bienvenue. La parole est à vous.

365

**Mme GENEVIÈVE GOULET :**

Parfait. Merci beaucoup. Vous m'entendez bien?

370

**LE PRÉSIDENT :**

On vous entend très bien.

375 **Mme GENEVIÈVE GOULET :**

Alors, Monsieur le Président, Madame la Commissaire, merci beaucoup de me recevoir aujourd'hui. Donc, je me présente, Geneviève Goulet, je suis gestionnaire du Camping Plage McKenzie de Racine, et je suis aussi résidente de Racine depuis près de 15 ans.

380

Alors, moi, je suis ici aujourd'hui en fait pour vous présenter nos préoccupations et nos demandes en lien avec un enjeu de sécurité routière dans le secteur de Racine, de l'agrandissement du parc national du Mont-Orford.

385

Alors, on trouvait important de vous faire un brin d'histoire pour que vous puissiez mieux comprendre nos préoccupations.

390

Alors, le Camping Plage McKenzie existe depuis plus de 60 ans. Il y a eu de nombreux propriétaires pendant les 20 premières années. Et en 1982, le Camping Plage McKenzie a été acheté par monsieur Roger et madame Madeleine Desautels qui sont en fait mes beaux-parents, donc qui sont dans notre famille.

395

Ils l'ont opéré pendant 30 ans, et leur fils, Simon, qui est mon conjoint, en a fait l'achat en 2012, et on en fait maintenant la gestion ensemble depuis près de 10 ans.

400

Ce que je veux montrer ici, en fait c'est que nous on vit depuis plus de 40 ans, la famille Desautels, sur le bord de la route 222, pratiquement cinq mois par année. Mon bureau à moi se trouve littéralement à quelques mètres de la route 222, donc je veux tout simplement que vous preniez conscience que les enjeux de sécurité de la route 222, on les connaît bien. Des camions lourds qui freinent brusquement à la dernière minute, je ne les compte plus sur les doigts de mes mains, j'en ai entendu des tonnes et des tonnes.

405

On peut passer à l'acétate suivant. Donc, en plus d'être dans le paysage estrien depuis plus de 60 ans, en fait notre camping a une notoriété qui n'est plus à faire dans la région. On a remporté de nombreux prix, dont celui de camping de l'année en 2019, pour nos pratiques vertes et pour nos pratiques de bonne gestion.

410 Je tenais d'ailleurs, aujourd'hui à préciser certaines données qui ont été avancées en première partie de l'audience publique, entre autres sur le nombre total de nos sites. Donc, on a 284 sites au total, dont 75 % sont des campeurs saisonniers, alors des campeurs qui passent l'été chez nous, qui sont installés chez nous pour toute la saison, et 25 % de nos sites qui sont des campeurs de passage. Donc, des gens qui vont se renouveler plus fréquemment, qu'on appelle les campeurs voyageurs.

415 Notre clientèle est composée en grande majorité de jeunes familles avec des enfants, mais aussi de jeunes retraités qui recherchent tous le contact avec la nature. On est sur le bord d'un lac, on est entouré de forêt. C'est des gens qui aiment les activités de plein air et qui d'ailleurs, pratiquent déjà la randonnée pédestre dans les Sentiers de l'Estrie, qui sont tout près de chez nous.

420 On sait déjà que notre clientèle va chercher à se rendre au parc dès son ouverture pour pratiquer ces activités de plein air là, qui vont être offertes. Et c'est la raison pour laquelle je suis ici aujourd'hui.

425 Si on calcule tous les visiteurs qu'il y a chez nous pendant la saison, les campeurs et tout, on arrive en moyenne à un nombre de 900 personnes quotidiennes sur le site en saison estivale. Cette donnée-là est importante pour bien connaître l'ampleur de la quantité de personnes qu'il y a chez nous, et pour faire des comparatifs. C'est-à-dire que si on prend le nombre total de portes qu'il y a dans les chemins qui bordent le lac Brompton, donc le chemin J.-Armand-Bombardier, le chemin des Baies, les nouveaux chemins de la Brise et du Boisée, on arrive à un nombre de portes totales de 203 portes, ce qui inclut même les sites à construire, les terrains à construire, et ça, c'est le chiffre officiel de la municipalité de Racine.

435 Je rappelle que nous on a 284 sites chez nous. On peut comparer les sites à des portes. Et je tiens à mentionner que notre camping a toujours fait partie des deux côtés de la route 222. Donc ça, c'est depuis toujours.

440 On peut changer l'acétate. Donc, comme je viens de vous le mentionner, moi je suis ici pour vous parler de sécurité routière. Nous, c'est un dossier qu'on travaille depuis plus de 30 ans, qu'on fait des pressions au ministère des Transports pour s'assurer de la sécurité de la route 222 dans la zone du Camping Plage McKenzie. On a été témoins de plusieurs accidents, je vous en ai

parlé. Jamais rien de très grave, mais quand même, et la cause est toujours la vitesse et le manque de visibilité.

445           Donc, on en a déjà parlé, la route 222, c'est une route qui est sinueuse, c'est une route où les gens roulent très rapidement. Et c'est, entre autres, la route principale de transit entre Sherbrooke et les municipalités qui sont à l'ouest, dont Valcourt et l'usine de BRP.

450           Ce qu'il faut comprendre par là, c'est qu'en heures de pointe, pour les gens qui se rendent au travail ou qui reviennent du travail, ça roule extrêmement rapidement. Les gens sont pressés de se rendre au boulot. Les gens sont pressés de revenir à la maison. Et c'est une route où il y a beaucoup de véhicules lourds, je vous l'ai déjà mentionné, entre autres par la présence de cette usine-là et de nombreuses entreprises de véhicules lourds dans la région proche.

455           Tel que mentionné dans la documentation qui a déjà été déposée au BAPE, la route 222 est considérée comme dangereuse et non conviviale aux cyclistes. C'est un fait déjà qui a été apporté à la commission.

460           On peut changer l'acétate. Alors, je voulais revenir sur l'étude de circulation qui a été faite par l'entreprise EXP. En fait, les chiffres que vous voyez là, sur la petite *map*, sont ceux de l'étude EXP et représentent, en fait, l'impact du projet d'agrandissement sur le débit futur de la circulation.

465           Sur le tronçon près du Camping Plage McKenzie, on voit que le Ministère... en fait, on voit qu'il y a une augmentation de 4 % de la circulation qui est prévue, qui est due à l'agrandissement du parc du Mont-Orford. Pris seul, ce chiffre-là est peu impressionnant, j'en conviens. Et c'est d'ailleurs le chiffre que le Ministère ne cesse de nous donner. Mais quand on le combine à l'augmentation normale, naturelle qui est prévue en 2029, on tombe à une augmentation de la circulation de plus de 27 % sur le tronçon qui est près du Camping Plage McKenzie.

470           Je vous rappelle qu'on parlait déjà d'une route qui est dangereuse et qui est non conviviale aux cyclistes.

              Sur le tronçon qui est situé entre le village de Racine et l'entrée du lac La Roche, en combinant les deux augmentations, c'est-à-dire l'augmentation naturelle de la circulation en 2029

475 et l'augmentation due à l'agrandissement du parc, on tombe à une augmentation combinée de plus de 48 % de la circulation.

Et là, je comprends que vous vous dites peut-être que ce qui vous concerne en ce moment c'est les impacts directs liés à l'agrandissement du parc. De notre côté, l'impact c'est qu'avant  
480 l'arrivée de l'agrandissement du parc, nos campeurs n'avaient aucune raison et aucun intérêt de circuler sur la route 222 à pied ou en vélo. Avec l'arrivée de l'agrandissement du parc, on le sait qu'ils voudront se rendre aux entrées de l'agrandissement du parc, pour aller profiter des activités. C'est là où l'augmentation de la circulation sur la route 222 pour nous devient un enjeu majeur.

485 D'ailleurs, on veut apporter certains bémols à la répartition de la circulation qui est proposée. On comprend que la SÉPAQ et la municipalité vont faire des efforts pour diriger la circulation en provenance de Montréal et de la Montérégie par le village de Racine; et d'ailleurs, on tient à les remercier pour cette initiative-là. Donc ça, c'est déjà un pas en avant.

490 Par contre, par notre expérience, on le sait que les campeurs qui vont tirer des roulottes de 20, 30 pieds, qui vont vouloir se rendre au camping du parc du Mont-Orford ne voudront pas passer par la route 222 entre le village de Racine et l'entrée au secteur La Rouche en raison des deux énormes côtes qu'il y a sur la route, que vous connaissez peut-être.

495 Et ce que nos campeurs font, ce qu'ils font, c'est qu'ils continuent cinq minutes de plus sur l'autoroute 10 pour prendre la sortie de la route 249 qui va les amener, par la route 222, à l'est du Camping Plage McKenzie. Ce qui fait en sorte qu'il y aura une plus grande augmentation de circulation sur le tronçon près du Camping Plage McKenzie que ce qu'on nous montre en ce moment.

500 On peut changer d'acétate, s'il vous plaît. Donc, pour bien comprendre notre demande, il faut comprendre la proximité qu'on a – en fait, le Camping Place McKenzie – avec les entrées 1 et 2 de l'agrandissement. Sur la carte du haut, vous voyez le chemin en vert, c'est le chemin qui nous sépare, le Camping Plage McKenzie, des entrées 1 et 2 de l'agrandissement du parc. Ça  
505 représente un trajet de 2.5 kilomètres par la route 222.

On tient à mentionner, sur la carte du bas, vous allez voir, il y a un accès cyclable qui est prévu sur le chemin J.-Armand-Bombardier tout près du nouveau camping du parc du Mont-

510 Orford, un accès cyclable que l'on présume est pour les citoyens du lac Brompton, donc du chemin J.-Armand-Bombardier, du chemin des Baies. On rappelle, on parlait de 203 portes tout à l'heure, je vous rappelle, on est à 284 sites sur notre terrain de camping.

515 Je tiens aussi à vous mentionner, à vous rappeler que la SÉPAQ a prévu un tunnel ainsi qu'une passerelle pour assurer la sécurité de sa clientèle qui devra traverser la route 222. Je rappelle, encore une fois, qu'on a 284 sites chez nous et qu'aucun accès sécuritaire n'a été pensé pour notre clientèle pour accéder au parc. Pourtant, on est à 2.5 kilomètres des entrées prévues.

520 On peut changer l'acétate. Alors, sur ces cartes-là, vous voyez la proposition qui nous a été faite par le Ministère pour diriger notre clientèle, pour diriger les gens qui sont campés chez nous pendant la saison estivale. À gauche, vous voyez, en vert, le chemin proposé qui est de passer par le chemin des Baies et le chemin J.-Armand-Bombardier pour aller rejoindre l'accès cyclable dont je vous parlais il y a quelques instants.

525 C'est un trajet qui représente tout près de 4 kilomètres, donc 3.9 kilomètres à l'aller seulement. Donc, imaginez mes jeunes familles qui veulent se rendre dans les pistes cyclables du nouveau parc, qui veulent se rendre dans les sentiers pédestres du nouveau parc, on parle ici d'un aller-retour de 8 kilomètres juste pour accéder.

530 Sur la carte de droite, vous voyez les zones en rouge. Ce sont les endroits où on doit obligatoirement passer sur la route 222 pour accéder au chemin des Baies et au chemin J.-Armand-Bombardier. Il n'y a pas d'autre accès, il n'y en a pas d'autres, on doit circuler sur la route 222 sur plusieurs mètres pour accéder à ces chemins-là. Pour nous, c'est inacceptable, ce n'est pas sécuritaire, c'est trop dangereux.

535 Je continue. Alors, ici, c'est un simple rappel. Je pense que vous les connaissez déjà, mais dans la mission de la SÉPAQ, il y a un aspect où on veut rendre accessibles les parcs à la population, et il y a aussi un aspect dont on a parlé beaucoup en première partie de ces audiences publiques là, de favoriser la mobilité active et le transport alternatif.

540 Vous voyez sur la carte, ici, l'ancienne piste de motoneige qui existe, qui est un trajet d'à peu près 2.3 kilomètres, qui nous sépare, le Camping Plage McKenzie, des entrées 1 et 2, principalement la 1 qui est le stationnement pour le secteur La Rouche.

Alors :

545            Considérant que nous sommes à moins de 2.5 kilomètres de l'entrée projetée du stationnement de la paroi du lac La Rouche, l'entrée numéro 1;

550            Considérant que la très grande majorité de notre clientèle, composée de jeunes familles sportives, adeptes de plein air, voudra se rendre au parc pour profiter des sentiers de vélo et de randonnée pédestre;

555            Considérant que l'option du parc qui nous est proposée pour notre clientèle, qui est de faire passer notre clientèle par le chemin des Baies et le chemin J.-Armand-Bombardier n'est pas une option sécuritaire puisqu'elle implique quand même un passage sur la route 222 et qu'elle représente un parcours de près de 4 kilomètres à l'aller;

560            Considérant qu'en haute saison, nous pouvons avoir sur le site près de 900 personnes quotidiennement, ce qui représente un nombre d'utilisateurs potentiels plus important que si nous mettons ensemble tous les types d'hébergement qui seront offerts dans l'agrandissement du parc – et vous l'avez peut-être calculé, selon les chiffres que nous on a, il y aurait une possibilité de 237 sites d'hébergement dans l'agrandissement du parc. Je rappelle, on a 284 sites chez nous;

565            Considérant que l'arrivée de l'agrandissement du parc représente un recul important sur les efforts que nous avons effectués dans les 30 dernières années pour augmenter la sécurité des citoyens qui circulent sur la route 222;

570            Considérant que le Ministère a lui-même mentionné dans le projet d'agrandissement qui a été déposé au BAPE, que la route 222 est considérée comme dangereuse et non conviviale aux cyclistes – pourtant, le Ministère suggère à nos clients d'emprunter la route 222 à pied ou à vélo pour se rendre au parc;

575            Considérant qu'il est prévu dans le projet d'agrandissement à la fois un tunnel et une passerelle pour permettre à la clientèle de la SÉPAQ de traverser la route 222 en toute sécurité;

Considérant que les chiffres apportés par le Ministère, qui montrent une augmentation de la circulation automobile de 4 %, représentent uniquement l'augmentation due à l'agrandissement du parc, mais que l'augmentation de la circulation réelle sera plutôt de l'ordre de 27 %;

580 Considérant qu'il existe déjà un ancien sentier de motoneige qui nous relie au futur stationnement de la paroi du lac La Rouche;

585 Considérant que la SÉPAQ souhaite mettre de l'avant le transport alternatif, la mobilité active, que ça a déjà été mentionné lors des audiences du BAPE, on a ici une solution pour mettre de l'avant le transport alternatif. On a déjà, chez nous, une clientèle dont la voiture est stationnée et qui pourrait avoir la possibilité de rejoindre le parc par vélo ou par la marche;

590 Considérant qu'il y aura déjà d'importants travaux effectués par la SÉPAQ dans le secteur pour la création d'un réseau de pistes de vélo de montagne, l'ajout d'un sentier de 2.5 kilomètres pour assurer la sécurité de près de 900 personnes représente un travail négligeable sur l'ensemble des travaux.

Donc, nous demandons au BAPE de considérer les demandes suivantes :

595 La création d'un accès cyclable entre l'entrée du Camping Plage McKenzie et le stationnement de la paroi du lac La Rouche, l'entrée numéro 1, afin d'assurer la sécurité des nombreux citoyens québécois qui s'séjournent au Camping Plage McKenzie, mais aussi des citoyens de Racine qui sont au nord du lac Brompton.

600 Et ça peut même devenir, puis ça, on l'espère, en fait, ça peut même devenir un accès cyclable qui pourrait servir de lien entre la municipalité de Racine, entre la municipalité de Saint-Denis-de-Brompton, entre la municipalité de Saint-François-Xavier-de-Brompton. Donc, on a ici, une solution pour améliorer le transport alternatif et surtout pour améliorer un enjeu de sécurité qui nous préoccupe énormément avec l'agrandissement du parc.

605 Si vous croyez que cette demande-là est non recevable, alors nous vous demandons d'élargir la zone de vitesse de 70 kilomètres qui est actuellement présente entre le Camping Plage McKenzie et le chemin des Baies pour agrandir cette zone-là jusqu'aux entrées 1 et 2 de l'agrandissement du Parc du Mont-Orford, qui est actuellement une zone de 90 kilomètres/heure.

610 Voilà. Je vous remercie pour votre écoute.

**LA COMMISSAIRE :**

615 Merci beaucoup, Madame Goulet. J'aurais quelques questions. Ma première c'est, est-ce que depuis que vous avez pu prendre connaissance du concept d'aménagement, que vous avez un peu plus de détail sur la façon dont ça va se développer autour de chez vous. Est-ce que vous avez eu d'autres échanges avec le ministère des Transports qui est, somme toute, responsable de la sécurité au niveau de la route qui passe au milieu de votre camping.

620 Alors, est-ce que vous avez pu en discuter avec eux?

**Mme GENEVIÈVE GOULET :**

625 Au niveau du ministère des Transports, non. On n'a pas fait de contact encore. Par contre, on a parlé avec notre député, justement pour lui demander son aide pour faire de la pression au ministère des Transports.

630 À chaque fois, jusqu'à maintenant, on nous répétait de nous présenter en audiences publiques, à chaque fois. On nous disait toujours que c'était la première étape, qu'on devait passer par les audiences publiques et qu'on verrait par la suite s'il y avait autre chose à faire. Donc, pour l'instant, on n'a pas reparlé de cette situation-là avec le ministère des Transports.

**LA COMMISSAIRE :**

635 D'accord. Et par contre, vous avez mentionné vers la fin de votre présentation que le lien cyclable que vous proposez, ça pourrait aussi accommoder ou ça pourrait faire partie d'un réseau structurant beaucoup plus étendu et intéresser d'autres municipalités. Est-ce que votre municipalité, Racine, ou bien les autres municipalités que vous avez mentionnées sont au fait de votre proposition et la supportent?

640

**Mme GENEVIÈVE GOULET :**

645 Oui, tout à fait. Donc, on a l'appui de la municipalité de Racine. D'ailleurs, dans le mémoire qu'ils vous ont présenté il y a quelques jours, ils ont parlé de cette demande-là. Ça fait partie du mémoire de la municipalité de Racine.

650 On a aussi eu des discussions avec Développement touristique Val-Saint-François qui nous a aussi fortement suggéré de se présenter en audiences publiques, parce qu'eux aussi ont des projets de développement au niveau d'un réseau cyclable. Mais, encore une fois, tout le monde nous demandait de nous présenter d'abord en audiences publiques.

**LA COMMISSAIRE :**

655 D'accord. Puis est-ce que dans le futur, vous avez des projets d'agrandissement de votre camping? Est-ce que la population totale en été de votre camping, dans les années à venir, pourrait encore croître?

**Mme GENEVIÈVE GOULET :**

660 Pour l'instant, on est bordé...

**LA COMMISSAIRE :**

665 Ce qui amènerait encore plus de monde.

**Mme GENEVIÈVE GOULET :**

670 Exact. En fait, pour l'instant nous on est bordé par l'agrandissement du parc du Mont-Orford. Donc, il n'y a pas énormément de possibilités d'agrandissement. Il y a certains réaménagements par contre qui sont possibles et à venir. Donc, oui, il pourrait y avoir ajout de sites, mais pour l'instant, c'est encore au niveau de projet.

**LA COMMISSAIRE :**

675 D'accord. Peut-être une petite dernière question. Je me rappelle, en audience, vous nous avez mentionné la traverse piétonnière que vous avez à votre camping. Pour vous, la traverse piétonnière idéale, ce serait quoi?

**Mme GENEVIÈVE GOULET :**

680 Pour nous, la traverse piétonnière idéale, ce serait un tunnel, mais voilà, on nous a toujours mentionné au ministère des Transports que c'était un peu un non-recevoir. Donc, ça nous a pris 30 ans à avoir une traverse piétonnière à bouton poussoir. Alors, on n'est pas encore dans les demandes pour le tunnel. Mais oui, ce serait l'option idéale pour nous, bien entendu.

685

**LA COMMISSAIRE :**

Bien, je vous remercie beaucoup, Madame Goulet, pour votre présentation et votre participation. Bonne journée.

690

**Mme GENEVIÈVE GOULET :**

Merci à vous, au plaisir.

695

**LE PRÉSIDENT :**

Merci, bonne journée.

700

**Mme CONSTANCE RAMACIERIE** (en salle)  
**M. HENRI FOURNIER et M. FRANÇOIS CÔTÉ** (par visioconférence)  
**(DM34)**

705 **LE PRÉSIDENT :**

Nous allons passer à une prochaine intervention en exploitant au maximum la technologie hybride de ce que j'en comprends. Donc, il y a aura des personnes à distance et des personnes en salle. Donc, je vais y aller dans l'ordre que ça apparaît ici. Donc il y aurait Henri Fournier et François Côté à distance, et Constance Ramacieri en salle.

710  
715 Donc, bienvenue à vous trois. Donc, je ne sais pas trop comment vous allez organiser ça, mais je vais vous laisser peut-être la première personne qui prendra la parole, expliquera un peu l'organisation que vous voulez faire de votre présentation.

**Mme CONSTANCE RAMACIERI :**

720 On voit monsieur François Côté qui arrive et monsieur Henri Fournier qui arrive aussi à l'écran, qui a failli ne pas arriver ce matin, parce qu'il n'y avait pas d'électricité en Outaouais. Alors, nous sommes heureux de l'accueillir.

725 Et merci de nous recevoir, Madame Paul, Monsieur Morissette. Si vous me permettez, je vais faire quelques mots en introduction et ensuite je vais inviter les auteurs du mémoire à prendre la parole.

**LE PRÉSIDENT :**

C'est parfait. Vous avez 15 minutes pour vous exprimer, on vous écoute.

730 **Mme CONSTANCE RAMACIERI :**

Ce n'est pas parce qu'on est trois qu'on prendra trois fois plus de temps.

735 **LE PRÉSIDENT :**

Parfait, merci.

740 **Mme CONSTANCE RAMACIERI :**

745 Alors, bonjour. Je suis Constance Ramacieri. Alors, ça a été très bien dit, merci. Je suis présidente de la Fédération québécoise de défense des lacs et cours d'eau, qui est une fédération provinciale, certains diront nationale. À preuve, je suis en Estrie, monsieur Fournier est en Outaouais, monsieur Côté est en Chaudière-Appalaches. Alors, nous sommes vraiment une organisation provinciale.

750 La Fédération est une nouvelle organisation qui a été incorporée en février 2022, alors on a à peine un an, mais nous comptons déjà 85 membres et représentons 11 régions du Québec, ce qui n'est pas peu pour une fédération qui représente des associations de protection de lacs, des municipalités, des organisations qui sont aussi intéressées par la qualité de l'eau et la protection de l'environnement.

755 La Fédération est l'héritière de l'alliance myriophylle, qui a été une organisation citoyenne qui pendant plus de quatre ans a tenté d'alerter les gouvernements et les agences gouvernementales à la nécessité de protéger les lacs et les cours d'eau du myriophylle à épis, qui est une espèce exotique envahissante.

760 Alors, après quatre ans de travaux bénévoles, on a décidé de se donner une organisation un petit peu plus structurée, qui est la Fédération, et qui maintenant représente les associations qui sont inquiètes de la présence t de l'invasion des espèces exotiques envahissantes dans leur région.

765 Je vous dirais que notre réseau, qui compte plus de 350 organisations, il y en a beaucoup plus qui sont inquiets que d'associations où il y a déjà présence des espèces exotiques envahissantes. Et c'est un de nos membres, évidemment l'Association du lac Montjoie, qui nous a alertés à la possibilité qu'il y ait présence d'espèces exotiques envahissantes au lac Montjoie, d'où notre présence ici aujourd'hui.

770 Il me fait plaisir donc de vous présenter les deux collègues qui sont ici aujourd'hui, qui sont  
tous les deux membres du conseil d'administration : monsieur François Côté, qui a été pendant  
10 ans secrétaire général de l'Assemblée nationale du Québec et qui est membre d'une  
association dans la région Chaudière-Appalaches, ainsi que monsieur Henri Fournier, qui est  
biologiste et retraité du ministère des Ressources naturelles et de la Faune, qui évidemment aussi  
représente une association dans sa région.

775 Alors, nous croyons et espérons pouvoir apporter un éclairage additionnel ou peut-être  
répéter l'éclairage qui a déjà été donné par plusieurs organismes au cours des audiences.

780 Alors, je vais inviter monsieur Fournier à prendre la parole. Merci.

**M. HENRI FOURNIER :**

Bonjour, Monsieur le Président, Madame la Commissaire, m'entendez-vous bien?

785 **LE PRÉSIDENT :**

Oui, bonjour. On vous entend très bien en salle, merci.

**M. HENRI FOURNIER :**

790 Parfait. Notre mémoire comporte trois éléments centraux que nous présenterons  
aujourd'hui. D'abord, le contexte dans lequel il s'insère, ensuite le risque que le projet présente en  
regard d'introduction d'exotiques aquatiques envahissantes au lac Montjoie, et l'analyse que nous  
faisons de la situation.

795 Le contexte. Nous nous trouvons bien évidemment dans un contexte d'agrandissement  
d'un parc national, un parc national qui, comme l'a rappelé le représentant du Ministère, est un  
lieu qui est voué à la conservation et à la protection permanente d'un patrimoine biologique tout  
en y assurant l'accès aux citoyens à des fins récréatives et d'éducation. C'est vraiment le cadre  
800 dans lequel s'insèrent notre préoccupation et notre présentation, parce que nous voyons certains  
risques pointer à l'horizon pour le lac Montjoie.

805 Il y a deux espèces exotiques aquatiques envahissantes qui sont tout à fait à proximité du lac Montjoie. Le myriophylle à épis est déjà présent dans la plupart des lacs du secteur, et la moule zébrée qui est en progression dans la région.

810 Est-il utile de rappeler que les exotiques aquatiques envahissantes transforment significativement le milieu naturel où elles sont introduites et qu'une telle introduction est pratiquement irréversible. (Je ne sais pas si vous entendez le chien, mais je suis chez ma fille et puis il y a un peu de monde dans la maison, compte tenu que tout le monde est en panne d'électricité.)

815 Et dernier point, les embarcations sont les principaux vecteurs des exotiques envahissantes, c'est clairement démontré par la littérature scientifique. Or, le projet entraînera une augmentation du nombre d'embarcations personnelles au lac Montjoie.

820 Nous en déduisons donc qu'il y aura un risque d'introduction anthropique d'exotiques envahissantes au lac Montjoie, pourtant, il n'y a pas eu d'analyse de risque qui a été faite par les promoteurs du projet.

L'analyse que nous faisons du projet. Notre analyse a pour objectif de minimiser le risque d'introduction des exotiques aquatiques envahissantes. Nous avons fait notre analyse, donc a porté sur le risque que présente les divers scénarios, leur complexité et leur coût.

825 Nous avons analysé trois scénarios : premier scénario, le lavage volontaire, celui qui est proposé par SÉPAQ ; second scénario, lavage obligatoire par un préposé de la SÉPAQ; et troisième scénario, interdiction des embarcations personnelles par les usagers de la SÉPAQ.

830 Comme vous pourrez le constater à la lecture de notre mémoire, seule l'interdiction des embarcations personnelles permet de minimiser le risque d'introduction d'exotiques envahissantes au lac Montjoie. De plus, cette interdiction s'avère la solution la plus simple, la moins coûteuse, celle qui a très peu d'impacts sur les utilisateurs journaliers, puisque tel qu'indiqué au projet, peu d'entre eux utiliseront leur embarcation personnelle, de toute façon, et elle pourrait n'avoir aucun impact sur les utilisateurs résidents, si l'usage des embarcations de  
835 SÉPAQ, qui seront déjà présentes sur place, était inclus dans leur forfait, comme c'est souvent le cas dans les hôtels et les stations de plein-air.

840 Par contre, si contre toute logique, les embarcations personnelles étaient autorisées, les experts sont d'avis qu'une bonne stratégie de gestion des exotiques envahissantes implique que la prévention, c'est-à-dire l'affichage, le lavage, et cetera, doit être complétée par un protocole de détection précoce et un plan d'intervention rapide.

845 Et ici, la vitesse est le facteur clé. Plus la détection sera précoce, et s'il y a détection, plus l'intervention sera rapide, meilleures seront les chances de succès de la mesure pour espérer éradiquer l'introduite avant qu'elle ne s'implante, et plus faibles seront les coûts reliés aux actions de lutte contre l'introduction.

850 Si donc les embarcations personnelles étaient autorisées, un tel protocole devrait absolument être mis en place dans le cas du myriophylle à épis, qui est déjà omniprésent aux environs du lac Montjoie.

855 Dans le cas de la moule zébrée, par contre, il faudrait d'abord vérifier si l'habitat au lac Montjoie est propice à sa survie. En effet, le calcium est un facteur limitant. Le calcium présent dans le milieu est un facteur limitant à la survie de la moule. Donc, s'il y a suffisamment de calcium pour que le risque de survie de la moule soit nul, il faudra aussi, dans le cas de la moule zébrée, mettre en place un protocole de détection précoce et un plan d'intervention rapide.

860 Donc, en résumé, nous nous trouvons dans un contexte d'agrandissement d'un parc national. Ici, la conservation du milieu naturel doit primer. Ceci implique de réduire au minimum le risque de perturbation anthropique, entre autres l'introduction d'exotiques aquatiques envahissantes.

865 Quant à nous, ceci passe par l'interdiction, par SÉPAQ à ses usagers, de l'utilisation d'embarcations personnelles au lac Montjoie. Parce qu'en effet, SÉPAQ et le Ministère ne doivent en aucun temps être complices de l'introduction d'espèces exotiques aquatiques envahissantes dans un milieu qui a réussi jusqu'à présent à en être exempt.

J'aimerais maintenant, passer la parole à monsieur Côté pour la conclusion. Merci.

**M. FRANÇOIS CÔTÉ :**

870

Bonjour, Monsieur le Président, bonjour, Madame la Commissaire. En fait, Henri a dit l'essentiel de notre position, mais je voudrais insister sur un aspect très important pour nous. On pense que le risque de contamination est très élevé et inacceptable si on permet, disons, l'accès au lac Montjoie avec une politique de volontariat au niveau du lavage des embarcations.

875

On ne préconise pas du tout cette avenue. Ça n'en prend qu'une seule, mal lavée ou pas lavée, pour amener, soit le myriophylle ou une autre espèce envahissante. Donc, le danger il est très élevé, surtout qu'à proximité du lac Montjoie, il y a d'autres lacs qui sont déjà contaminés.

880

Jusqu'à tout récemment, j'étais président de l'APELS du lac du Huit. Alors, le lac du Huit est situé dans la municipalité d'Adstock tout près de Thetford-Mines. C'est un lac qui est contaminé par le myriophylle depuis peut-être six ans environ.

885

On a installé, l'APELS du Huit a fait installer une station de lavage à ses frais et ce qu'on a observé, bien, avec une politique pour inciter les gens à laver leurs embarcations, les pancartes, ça ne manque pas, la sensibilisation, on l'a fait, mais ce qu'on observe, c'est que les propriétaires d'embarcation non motorisées n'adhèrent pas à ça. Alors, eux, ils pensent qu'ils ne sont pas la cause, ils ne pourraient pas être la cause de la contamination d'un lac.

890

C'est tellement vrai ce que je vous dis, c'est que nous avons 12 herbiers de myriophylle au lac du Huit, dont un principal. Chaque herbier est ceinturé de balises pour dire « navigation interdite ». Bien, croyez-le ou croyez-le pas, ceux qui naviguent dans ces herbiers-là où c'est interdit, bien, ce sont des kayaks, ce sont des *paddle board*, des canots. Alors, on a beaucoup de misère avec ça. C'est pour ça qu'on ne croit pas au volontariat au niveau du lavage des embarcations.

895

Alors, nous, ce n'est pas ce qu'on préconise, puis ce qu'on souhaiterait c'est que la SÉPAQ, en bon gestionnaire du parc, et en regard de la protection du lac Montjoie, fournisse elle-même des embarcations aux usagers du parc. Alors, c'est l'essentiel pour nous, c'est majeur.

900

Voilà, merci de m'avoir écouté.

**LE PRÉSIDENT :**

905           Merci à tous les trois pour votre intervention. J'aimerais échanger avec vous si possible. Écoutez, je peux cibler une personne, mais tout le monde pourrait répondre. C'est monsieur Fournier qui avait amené les préoccupations que vous aviez par rapport à deux espèces. Vous avez évoqué le myriophylle à épis, puis ensuite la moule zébrée. Vous nous avez bien exprimé quels étaient les paramètres ou les critères. Mais à la lecture de votre mémoire, vous avez  
910           évoqué deux autres espèces aussi, soit le potamot crépu et la vivipare chinoise, et il y a peu d'information.

                  Est-ce que vous pouvez nous en dire plus sur ces espèces-là? Parce qu'on avait déjà entendu la vivipare chinoise dans le cadre de la première partie de l'audience. Donc, je ne sais  
915           pas si dans le contexte de l'agrandissement du parc national du Mont-Orford, ces deux espèces-là étaient préoccupantes également à vos yeux?

**M. HENRI FOURNIER :**

920           Ces espèces-là sont aussi préoccupantes. Nous n'avons pas insisté dessus dans notre présentation, parce qu'elles sont, entre guillemets, beaucoup moins distribués dans le milieu. La vivipare, selon les données disponibles, semble présente à un seul endroit près du lac Memphrémagog, ce n'est pas très loin tout de même, et le potamot crépu aussi est très peu distribué pour l'instant.

925           Donc, c'est la raison pour laquelle nous avons fait porter notre présentation et que nos préoccupations se situent surtout au niveau du myriophylle à épis, qui est omniprésent autour du lac Montjoie, et la littérature scientifique démontre clairement que la proximité d'un site contaminé est le principal facteur de risque dans le milieu.

930           Alors, c'est la raison pour laquelle nous avons parlé surtout de ces deux espèces-là. La vivipare, quant à elle, pourrait aussi être transportée par les plantes aquatiques puisqu'elle se nourrit sur les plantes aquatiques.

935           Donc, s'il y avait transport de plantes aquatiques, le myriophylle par exemple qui est très  
présent dans le secteur du lac Memphrémagog, bien, la vivipare pourrait suivre elle aussi. Mais  
comme elle est, j'allais dire marginale pour l'instant, elle nous semble moins préoccupante.

**M. FRANÇOIS CÔTÉ :**

940           Si vous me permettez?

**LE PRÉSIDENT :**

945           Oui, allez-y.

**M. FRANÇOIS CÔTÉ :**

950           Juste vous dire que l'été dernier, Constance Ramacieri et moi, nous avons accompagné  
des gens du lac Aylmer, de l'Association de protection du lac Aylmer et on a trouvé, donc il y avait  
des plans de myriophylle, on en a pris quelques-uns et sur ces plans, eh bien, il y avait des petites  
moules, et c'est la moule asiatique finalement qui est là.

955           Donc, c'est une moule. Est-ce que c'est la vivipare? Je ne le sais trop, mais c'est une moule  
qui n'était pas dans le lac auparavant. Alors, ça a été apporté, comme le myriophylle a été  
apporté.

**Mme CONSTANCE RAMACIERI :**

960           Si vous me permettez, je voudrais juste ajouter quelque chose.

**LE PRÉSIDENT :**

965           Bien oui, certainement.

**Mme CONSTANCE RAMACIERIE :**

970 Le problème, c'est que les espèces aquatiques exotiques envahissantes vont plus vite que  
notre capacité de réagir. Et tous les choix qu'on fait aujourd'hui, c'est des choix qu'on va faire pour  
l'avenir aussi.

975 J'entendais le premier intervenant ce matin qui parlait de l'immersion dans la nature, encore  
faut-il la protéger à long terme. On ne la protège pas juste pour deux ans ou trois ans. On doit la  
protéger aussi à long terme. Je vous suggère que ça pourrait être la conclusion de votre rapport,  
ça serait une merveille.

**LE PRÉSIDENT :**

980 Merci pour cette précision. Je vais peut-être retourner du côté de monsieur Côté ou des  
autres, c'est vous qui avez apporté l'expérience dans la municipalité d'Adstock par rapport aux  
stations de lavage. Bon, c'est un exemple peut-être parmi d'autres, mais est-ce que votre  
organisation avez un état de la situation? Est-ce que vous faites un suivi d'utilisation?

985 Bon, j'ai compris que vous nous avez dit que le volontariat n'était pas une solution, et que  
ça ne fonctionnait pas, mais est-ce que vous avez un suivi qui est fait, peut-être pas  
nécessairement par rapport à un endroit, mais de manière générale sur le suivi de l'utilisation, sur  
l'efficacité de certaines stations de lavage puis des critères qui permettent de déterminer cette  
efficacité-là?

990 **Mme CONSTANCE RAMACIERI :**

Je lui poserais la question suivante aussi : combien ça coûte faire la gestion juste du  
myriophylle à épis dans ce lac-là? C'est quoi les estimés du coût en ce moment?

995 **LE PRÉSIDENT :**

On vous écoute.

1000 **M. FRANÇOIS CÔTÉ :**

Écoutez, on n'a pas de chiffres, comme tels, parce qu'on n'a pas le système qu'il faut. Je  
veux juste vous dire que nous on est propriétaires du seul débarcadère public au lac, on  
n'empêche pas personne. Mais ce qu'on veut faire, c'est que pour accéder au débarcadère, ça  
1005 vous prend une puce, vous êtes filmé, et puis on est capable de savoir que François Côté est  
arrivé le 25, mettons, juin avec tel bateau, puis, bon, il l'a descendu à telle heure.

Maintenant, la prochaine étape, ça va répondre à votre question. Ce que l'on veut faire,  
c'est une double authentification. Alors, d'abord la personne actionnerait sa puce vis-à-vis la  
1010 station de lavage, et ça ferait en sorte que le système débloquerait la puce pour actionner le  
débarcadère. Si on ne passe pas la station de lavage avant, bien, ça ne marche pas. Vous avez  
beau avoir une puce pour ça, elle ne sera pas actionnée, si on veut.

Donc ça, ça va nous permettre de faire un suivi beaucoup plus important, mais ça demande  
1015 des sous, ça, c'est un bon investissement. C'est l'Association qui paye ça. Alors, c'est les gens du  
lac, essentiellement.

Je vous disais tout à l'heure, en fait on voit beaucoup... pourquoi je vous ai dit, je vous ai fait  
part de notre expérience avec les embarcations non motorisées. Écoutez, on les voit, ils passent,  
1020 les gens passent par-dessus la barrière du débarcadère. Ils ne se préoccupent pas de ça. Et les  
fins de semaine ou les semaines de la construction, il y a beaucoup d'usagers qui viennent de  
l'extérieur et qui tout simplement font en sorte d'avoir accès au lac sans les laver.

Alors, c'est pour ça que je vous dis, on ne croit pas à ça vraiment, pas du tout même, puis  
1025 vous aviez pour – c'est Constance qui demandait comment ça coûte, ça? Bien, ça coûte  
100 000 \$ par année. On fait de l'arrachage depuis quatre ans, et ça nous coûte maintenant  
100 000 \$ sans compter le bénévolat. On est chanceux d'avoir une municipalité qui est très  
ouverte, probablement celle qui est la plus ouverte au Québec, en appui à son association, mais  
honnêtement, on se serait privé de ce problème-là.

1030 Alors, c'est ça qui fait qu'entre vous et moi, je comprends la remarque de Constance qui  
vous dit, il faut prévoir le futur, il faut se préoccuper du futur, pas juste les deux, trois années. Et  
une fois que c'est contaminé, un lac, c'est terminé. Le myriophylle, on ne s'en débarrassera

1035 jamais. Alors, chaque année on investit, quoi, on investit 100 000 \$ puis on recommence à  
chaque année. Alors, ça ne finira plus jamais. Ça fait que c'est décourageant, je vais vous le dire  
décourageant.

**M. HENRI FOURNIER :**

1040 Monsieur le président, est-ce que vous me permettez d'intervenir?

**LE PRÉSIDENT :**

1045 Oui, oui, allez-y, vous avez une minute pour terminer.

**M. HENRI FOURNIER :**

1050 Simplement pour rajouter qu'il y a de la littérature scientifique qui démontre, de fait, que le  
lavage volontaire n'est pas efficace, même dans des situations où il y a des stations de lavage, où  
le lavage est obligatoire, la littérature scientifique démontre qu'il y a jusqu'à 30 % des utilisateurs  
qui n'utilisent pas les stations le lavage.

1055 Donc, ce n'est pas simplement qu'une observation ponctuelle, c'est un fait que le lavage  
volontaire présente des risques très, très, très significatifs.

**LE PRÉSIDENT :**

1060 Écoutez, merci à tous les trois pour le partage de vos connaissances et de vos expériences.  
Je vous remercie beaucoup encore une fois, puis je vous souhaite une belle fin de journée.

**Mme CONSTANCE RAMACIERI :**

1065 Merci de nous avoir reçus.

**M. HENRI FOURNIER :**

Merci beaucoup. Joyeuses Pâques!

1070 **LE PRÉSIDENT :**

Merci, au revoir.

1075

---

**M. CLAUDE FECTEAU**  
**(DM71, DM71.1 et DM71.2)**

1080 **LE PRÉSIDENT :**

1080

On revient vers une intervention en salle de la part de Claude Fecteau que j'inviterais à venir à l'avant. Bonjour, Monsieur Fecteau, vous pouvez vous installer. Vous avez 15 minutes pour votre présentation. On est là pour vous écouter, et je dois vous signaler que vous avez un support visuel qui accompagne votre présentation. On l'a consulté avant de vous accueillir, simplement pour se préparer à votre intervention. Puis on a remarqué qu'il y avait 55 diapositives.

1085

Écoutez, je pense qu'en 15 minutes, même si on voulait y aller de manière très, très rapide, ça va arriver juste. Donc, juste vous dire aussi que ça se fait à distance, donc je ne sais pas c'est quoi un peu le plan que vous aviez, mais je voulais simplement vous souligner qu'il est possible que vous n'ayez pas le temps de présenter toutes les diapositives, mais qu'elles vont être rendues publiques, après votre intervention, sur le site Web du BAPE. Donc, personne ne va rien manquer de votre présentation.

1090

**M. CLAUDE FECTEAU :**

1095

Je vais en faire sauter plusieurs. Il va falloir être rapide sur le bouton.

**LE PRÉSIDENT :**

1100 Mais ce n'est pas madame ici, Paré, qui change les diapositives, ça se fait depuis Québec.  
Donc, il faut le dire au micro pour la personne qui est à distance.

**M. CLAUDE FECTEAU :**

1105 C'est bien.

**LE PRÉSIDENT :**

1110 Donc, on vous écoute.

**M. CLAUDE FECTEAU :**

1115 O.K. Bonjour, j'ai indiqué que je suis membre de l'APELS, l'Association pour la protection  
de l'environnement du lac Stukely et aussi du RAPPEL, pour me situer et montrer mes intérêts.  
Mon mémoire et ma présentation sont à titre personnel, cependant, et mes propos n'engagent  
pas ces deux organisations.

1120 Je crois que les observations que j'apporte sont pertinentes dans le cadre de cette  
consultation publique, au vu de tous les sujets et préoccupations soulevés jusqu'ici par les autres  
participants. Je fais aussi certaines suggestions pour l'avenir du parc actuel et son  
agrandissement.

1125 La SÉPAQ a entrepris des travaux à l'automne 2015 voulant faire renaître le camping du  
secteur Stukely avec son réaménagement et son agrandissement. Elle indiquait vouloir  
reconstruire le camping et le redessiner complètement en précisant d'emblée que les travaux  
pouvaient avoir un impact sur l'environnement, étant donné les fortes pentes du secteur et la  
proximité avec le lac Stukely.

1130 Prochaine diapo. On pouvait quand même se demander qu'est-ce qui justifiait des coupes  
d'arbres aussi massives avec ces billots empilés sur le stationnement de la plage, à perte de vue.

Pendant toutes nos années de camping au secteur Stukely, la SÉPAQ avisait de ne pas ramasser de bois mort pour faire un feu, ni même de petites branches pour faire chauffer les guimauves.

1135 Pourquoi avoir abattu autant d'arbres, visiblement matures et en santé pour se retrouver, au final, avec 50 emplacements de camping en moins, en incluant l'agrandissement.

Les habitués du camping constatent avec tristesse et désolation que les chemins ont effectivement été redessinés en partant d'une feuille blanche.

1140 La forêt est devenue toute clairsemée et des clairières sont apparues un peu partout, propices aux plantes exotiques envahissantes, comme le roseau commun.

Plusieurs pieds d'arbres ont été remblayés.

1145 Des impacts négatifs très prévisibles de ces travaux font maintenant l'objet de cibles dans le plan de conservation du parc. On a constaté en effet des matières en suspension dans l'eau qui proviennent du camping et de la plage du lac Stukely et aussi le dépérissement des arbres.

1150 Dans un ancien document de la SÉPAQ, elle connaissait déjà la situation d'un dépérissement de la forêt dans le secteur du camping avant d'entreprendre ces travaux.

1155 La SÉPAQ a aussi construit cinq chalets nature dans la forêt au bout du camping et tout près du lac Stukely, puis cinq autres du type EXP se sont ajoutés. Étant donné que le chemin du camping est utilisé l'hiver comme piste de ski de fond, la SÉPAQ a ouvert un accès en passant par le petit chemin du Cèdre à Eastman. Ce chemin situé tout près du lac devient très boueux lors de pluie et en période de dégel. Cet hiver, il y a eu des redoux presque à chaque semaine.

1160 Cette photo n'est pas une mise en scène. Les roues des autos et des camions creusent de profondes roulières en période de dégel.

Le chemin du Cèdre est étroit et comprend des courbes. Sa limite de vitesse est rarement respectée, ce qui représente un danger, particulièrement pour les enfants, les bébés en poussette et les piétons. Il y a souvent des voitures qui se prennent dans les fossés l'hiver ou qui entrent parfois dans des haies de cèdres.

1165 Le chemin en terre battue est sujet à l'érosion lors de fortes pluies. On voit l'eau trouble dans le fossé. Certains chemins en pente vers le lac aggravent ce problème. Ces apports de matières en suspension riches en nutriments viennent envaser le lac et favorisent la prolifération de plantes envahissantes.

1170 De l'autre côté de la barrière du parc, du côté intérieur du parc, les travaux pour le camping et les chalets ont aussi des impacts sur le lac Stukely. Sur ce chemin élargi pour l'accès aux chalets nature, des sols étaient laissés à nue et des talus non stabilisés. Les matières en suspension étaient transportées par les fossés jusqu'au lac.

1175 Voici des signes d'érosion et de matières en suspension dans le camping.

Ce ponceau passe sous le chemin des chalets nature et déversait son eau trouble dans le lac lors d'une forte averse. Les ballots de pailles et les barrières à sédiments ne résistent pas à la force de l'eau.

1180 J'ai assisté à un colloque sur l'eau la semaine dernière organisé par le RAPPEL. Un biologiste expert du ministère de l'Environnement a dit que le déboisement multiplie par quatre ou cinq l'apport de phosphore dans un lac, qui est la principale cause de leur eutrophisation si l'eau de ruissellement n'est pas bien gérée.

1185 Cet extrait d'une carte préparée par le RAPPEL pour notre association montre le résultat de son inventaire des plantes aquatiques présentes au lac Stukely. Les flèches jaunes montrent les exutoires de fossés et ruisseaux; le lien de cause à effet est évident entre le rapport en sédiments et nutriments et la présence d'herbiers à traiter.

1190 La SÉPAQ a traité certaines zones de myriophylles à épis du côté de son territoire.

1195 L'APELS a aussi traité d'autres zones qui représentent des coûts considérables. Elle a dû hausser la cotisation des membres de 40 % cette année, et elle est toujours en quête de dons et de subventions. L'éradication de cette plante des plans d'eau est impossible selon les experts et il faut s'attendre à des coûts élevés et récurrents.

1200 Ça rejoint ce qui a été dit auparavant. Du personnel du RAPPEL et des bénévoles de l'APELS posent ici des toiles de jute pour recouvrir les herbiers de myriophylles à épis. Les coûts de traitement explosent pour une association d'à peine 200 membres et elle est toujours à la recherche de bénévoles pour diminuer ses coûts.

1205 Par exemple, je me suis inscrit à une formation qu'elle va donner plus tard en avril, qui compte déjà au moins 20 inscriptions, sur l'arrachage manuel du myriophylle à épis. Elle invite aussi ses membres à suivre cette année une formation de plongée sous-marine au coût de 500 \$ à nos frais pour obtenir une certification de plongée.

1210 Ces travaux s'ajoutent à d'autres, effectués par l'Association, comme la pose, l'enlèvement et l'entretien des bouées de navigation, les corvées de lutte aux roseaux communs, la cueillette de vivipares chinoises, un escargot exotique envahissant, et les échantillonnages pour le RSVL, le réseau de surveillance volontaire des lacs.

1215 La vivipare chinoise participe, avec les canards, au cycle de vie des cercaires qui causent la dermatite du baigneur. Plusieurs cas ont été signalés ces dernières années au lac Stukely et j'en ai été moi-même victime après une sortie en apnée dans le coin de la plage.

1220 Ceci m'amène une suggestion, que la SÉPAQ inclut dans ses tarifs une taxe pour la restauration des habitats, la plantation d'arbres et la lutte contre les espèces exotiques envahissantes, similaire à la taxe d'amélioration portuaire dans les aéroports, par exemple. Cette taxe serait affichée sur les factures pour sensibiliser les visiteurs à ces enjeux.

1225 Pour revenir aux coupes massives d'arbres dans le camping avec au final moins d'emplacements, j'ai trouvé une partie de l'explication. Voici un emplacement de 65 pieds de long. Il y a des emplacements comme celui-ci et d'autres de prêt à camper, qui mesurent jusqu'à 88 pieds. C'est aussi profond, sinon plus, que bien des terrains de bungalows en banlieue.

1230 Il y a place pour loger facilement deux motorisés de 40 pieds. La SÉPAQ offre aussi des terrains du type "entrée directe" dans la zone en vert sur la carte, sur des terrains en hauteur les plus près de la plage. Mais l'offre, en comparaison à une section « Bienvenue cyclistes » avec quatre emplacements sur un même terrain minuscule loin de la plage.

J'aborde la raison du changement du nom subtile du PSIE dans mon mémoire. À ma connaissance, l'édition 2018-2022 n'a pas été déposée à temps pour nos mémoires comme demandé.

1235

Je fais les suggestions suivantes :

Que soit désignée une zone de préservation extrême entre le mont Chauve et le lac Stukely pour préserver la faune, la flore et le paysage dont on en voit une partie sur cette photo prise du mont Chauve. C'est aussi un des paysages les plus admirés et photographiés par les utilisateurs de la plage et du lac jusqu'à Jouvence.

1240

On profiterait de l'occasion qui est offerte avec ce projet d'agrandissement du parc, puisqu'il est prévu que la désignation de la zone change pour devenir une zone de préservation.

1245

La protection plus grande offerte par une zone de préservation extrême éliminerait la fréquentation déjà rare à cet endroit, de toute façon, et empêcherait surtout la SÉPAQ d'y faire de nouveaux aménagements qui perturbent l'écosystème et permettrait aussi de maintenir une partie du littoral inaltérée, comme zone témoin, en compensation aussi pour la surfréquentation et les aménagements intensifs dans la zone de service du camping, des chalets et de la plage.

1250

Je propose aussi un agrandissement à l'ouest du parc pour préserver les versants du massif du Mont-Orford jusqu'au Pic de l'Ours.

1255

Je suggère aussi dans mon mémoire d'instaurer un service de navette électrique entre le centre d'accueil le Cerisier et la plage du lac Stukely. Un service de navette était offert sur ce trajet pour rejoindre les départs de sentiers et de randonnée pendant les travaux au camping.

1260

J'aborde des questions de sécurité sur ce chemin, dans mon mémoire. Parlant de sécurité, on s'en préoccupe aux traverses de route dans le territoire visé par l'agrandissement. Ici, pourtant, au stationnement du sentier du Ruisseau-des-Chênes, il y a environ 300 mètres à marcher en bordure de la route 112 avant la traversée. Il y a même une pancarte de limite de vitesse de 90 kilomètres à l'heure pour rappeler aux automobilistes de bien écraser la pédale à fond sur ce tronçon partagé.

1265 Pourquoi la sécurité est-elle importante pour les nouveaux accès prévus dans l'agrandissement et pas aux accès du parc actuel?

1270 La SÉPAQ a emménagé récemment des sentiers pour une nouvelle activité de vélo de montagne. Elle dit vouloir initier de nouveaux adeptes en montrant cette image charmante d'un jeune à vélo sur un terrain plat.

1275 La réalité de ce monde est tout autre, comme le montre cette acrobatie dans une autre annonce dans la SÉPAQ sur YouTube qui cible davantage les sportifs aguerris plutôt que les jeunes familles. On trouve d'autres vidéos d'amateurs sur YouTube qui font découvrir ces nouveaux sentiers en montrant leurs exploits.

1280 Je tiens à préciser que je n'ai absolument rien contre les adeptes de ce sport qui pratiquent leur activité en toute légalité sur invitation de la SÉPAQ. On peut questionner aussi l'autorisation des vélos à assistance électrique qui multiplie par trois ou quatre la puissance fournie à la roue. On accueille ces vélos motorisés pour soi-disant élargir l'accessibilité aux gens moins en forme. Pourquoi devraient-ils alors graver les pentes trois fois plus vite que les cyclistes en forme en étant tentés de les dépasser hors des sentiers?

1285 On peut se demander pourquoi la SÉPAQ n'a pas attendu les résultats de l'étude qu'elle a commandée sur les impacts du vélo de montagne avant d'aménager sa deuxième phase de sentier au coût de 814 000 \$. Ces sentiers finissent par ratisser large, comme le montrent les tracés en rouge sur cette carte.

1290 Il y a aussi un enjeu de sécurité pour les délais de l'intervention des secours et aussi la cohabitation non souhaitable sur des sentiers multifonctionnels à vocation plus familiale partagés avec des randonneurs que doivent emprunter les cyclistes pour accéder aux sentiers de vélo de montagne.

1295 Je propose que le vélo de montagne soit plutôt concentré dans la zone récréation intensive du ski alpin.

On nous dit que les aménagements aujourd'hui causent moins d'érosion, sauf qu'ils sont très coûteux et requièrent beaucoup d'entretien. Déjà la SÉPAQ ferme parfois la Route verte pendant plusieurs jours suite à une averse à cause de son érosion.

1300

C'est ce qui m'amène à craindre une spirale de la mort avec les nouveaux les aménagements coûteux proposés dans l'agrandissement, avec de nouveaux sentiers, des stationnements, une passerelle au-dessus d'une route, un long sentier sur pilotis dans un marécage, des stations de lavage d'embarcations qui requièrent une surveillance constante, des navettes électriques dont on ne connaît pas le taux d'utilisation, et cetera.

1305

Tout cela pour une augmentation prévue de l'affluence inférieure à 8 %. Pas penser des dépenses, on risque d'être tenté d'attirer toujours plus de nouvelles clientèles avec des activités et des aménagements à la mode, avec des coûts qui dépassent les revenus.

1310

J'aborde dans mon mémoire des questions des cerfs de Virginie, aussi la question de qualité de l'air avec les feux de camp.

Vous pouvez les consulter par après.

1315

Je termine, je suis dans mon temps, et je suis allé un peu vite. En regardant cette vue aérienne du territoire entre Montréal et Sherbrooke, on remarque qu'il reste peu de forêts à l'ouest de Granby, à peu près à mi-chemin, mises à part les quelques montagnes montérégiennes. On peut se demander que serait devenu le mont Saint-Bruno sans son statut protégé de parc national. Il y avait un article dans *La Presse* d'hier justement sur la préservation des Montérégiennes.

1320

Le parc du Mont-Orford est aussi soumis à une pression en périphérie et les développements domiciliaires à flanc de montagne à coup de dynamitage étaient un enjeu aux dernières élections municipales à Eastman, par exemple. Ces débats polarisent la population et plusieurs groupes de policiers ont été formés selon les reportages des médias.

1325

En résumé, oui, je suis grandement favorable à l'agrandissement, mais dans le respect du bon voisinage et en accordant la priorité à la conservation.

1330

Je vous remercie pour votre attention.

**LA COMMISSAIRE :**

1335 Merci, Monsieur Fecteau. Ça a été tout un marathon. Félicitations, vous êtes rentré dans votre temps.

1340 Maintenant, je vais vous laisser reprendre votre souffle. Vous avez cité beaucoup d'exemples qui sont tirés de la gestion ou des observations que vous avez faites dans le parc actuel. Si vous aviez quelques recommandations à faire pour l'aménagement du futur parc, qu'est-ce que ce serait pour vous la priorité ou les priorités?

**M. CLAUDE FECTEAU :**

1345 D'abord, je dirais qu'avant de se lancer dans des nouveaux aménagements, je verrais... parce que là, je vois qu'il n'y a pas un plein contrôle. Je verrais premièrement à corriger – on a mentionné, d'autres personnes ont mentionné des problèmes de sentiers qui étaient boueux ou qui étaient sujets à l'érosion. Les vélos de montagne, je trouve que c'est une approche – ils disent adaptative, mais moi je trouve que c'est une approche par essai et erreur. Ça devrait plutôt être le principe de précaution.

1350 Avant de se lancer, un nouveau territoire... avant de se lancer avec des nouveaux aménagements dans le territoire, je verrais plus à corriger peut-être ce qu'il y a dans le parc actuel, puis les coûts vont aller grandissant avec la lutte aux espèces envahissantes, le roseau commun.

1355 Là, je parle dans mon mémoire de dérèglement des écosystèmes. Quand on est rendu à tapisser le fond des lacs puis les bordures de sentiers, c'est qu'il y a un grave problème.

1360 Aussi, il y a le sur-broutage des cerfs de Virginie qu'il y a dans tous les parcs de la Rive-Sud. Ici, je n'ai pas les chiffres pour le parc du Mont-Orford, mais on en voit pratiquement à toutes nos sorties, puis ils viennent brouter dans les plates-bandes puis les bandes riveraines puis les potagers des résidents. Donc, ils sortent la nuit puis ils retournent dans la forêt le jour.

1365

Donc, mon message, ce serait plus de vraiment y aller... de prendre toutes les précautions, faire des études sérieuses et ne pas répéter les erreurs que j'en ai donné des exemples.

**LA COMMISSAIRE :**

1370

D'accord, puis mon autre question, ça concerne une mention que vous avez faite, on n'a pas entendu ça encore, c'est l'imposition d'une taxe supplémentaire pour les visiteurs. Ça vient un peu en contradiction avec une accessibilité pour tous, où les tarifs sont... on se plaint, on a entendu qu'on trouvait que les tarifs étaient déjà trop élevés. Comment vous voyez ça?

**M. CLAUDE FECTEAU :**

1375

Bien ça, c'est une idée qui m'est venue... elle n'est pas dans le mémoire, ça m'est venu par après. Mais ce n'est pas nécessaire d'augmenter le tarif. C'est que la SÉPAQ doit faire des travaux, par exemple, je l'ai montré, ils ont fait des travaux pour éradiquer le myriophylle. Donc, il y a un coût, il y a des coûts. Là, ils font des travaux pour éradiquer, essayer, ça ne s'éradique pas, mais pour contrôler, disons, le roseau commun. Là, il y a l'agrile du frêne qui vient d'être introduit dans le parc, depuis l'an passé, c'est confirmé.

1380

Donc ça, si on regarde toute la littérature, dans les médias sur ce que ça coûte aux municipalités, c'est énorme pour en venir à corriger les pertes d'arbres, par exemple.

1385

Donc, ce n'est pas nécessairement d'augmenter le tarif, mais de le refléter, ce coût-là, dans la facture aux clients. Parce que là, les résidents, on fait du bénévolat, on paye des cotisations, on est conscients de ces enjeux-là, mais le visiteur arrive, il profite, il s'amuse, puis il retourne chez lui, mais il ne sent pas, peut-être, la conséquence de ses activités puis de ses aménagements.

1390

**LA COMMISSAIRE :**

O.K. Donc, pour vous, cette taxe-là, ce serait comme un moyen d'éduquer les gens aux enjeux qu'on peut retrouver dans le parc?

1395

**M. CLAUDE FECTEAU :**

Oui. Oui. De le refléter, c'est ça.

1400 **LA COMMISSAIRE :**

Bien, je vous remercie beaucoup pour votre présentation puis une bonne fin de journée.

1405 **M. CLAUDE FECTEAU :**

Ça me fait bien plaisir, merci.

**LE PRÉSIDENT :**

1410 Merci, Monsieur Fecteau. Écoutez, à cette étape-ci de la séance, je vais fermer le registre. Il n'y a pas personne qui s'est manifesté pour intervenir, donc on va clore le registre pour la séance. Par contre, il reste toujours ouvert pour des rectifications.

1415

---

**M. JEAN-PIERRE CHAREST**  
**Mme LOUISE PARADIS (DM-21)**

**LE PRÉSIDENT :**

1420

Nous en sommes maintenant à une prochaine intervention en salle de la part de Jean-Pierre Charest. Je vous inviterais à l'avant. Donc, bonjour à vous deux. Peut-être, vous présenter. Si vous êtes accompagné, Monsieur Charest, vous pouvez présenter la personne qui vous accompagne. Vous avez 15 minutes pour présenter. Donc, on vous écoute, à vous la parole.

1425

**M. JEAN-PIERRE CHAREST :**

Bonjour.

1430 **LE PRÉSIDENT :**

Vous avez 15 minutes pour présenter, donc on vous écoute. À vous, la parole.

1435 **M. JEAN-PIERRE CHAREST :**

Bonjour, je suis Jean-Pierre Charest, je préside l'Association des citoyens voués à la protection de l'environnement et du lac Brais. Je vous présente madame Louise Paradis qui agit à titre de secrétaire et trésorière au niveau de l'Association.

1440 **Mme LOUISE PARADIS :**

Bonjour.

1445 **M. JEAN-PIERRE CHAREST :**

Et avec laquelle je partage le plaisir de la présentation. Madame Paul, Monsieur Morissette, Madame Paré, bonjour, merci de nous permettre de nous exprimer dans le cadre du présent projet.

1450 D'entrée de jeu, notre Association se présente sous le titre d'un collaborateur éventuel. L'importance du lac Brais découle de son bassin versant. En effet, ce lac se verse dans le lac La Rouche que nous connaissons de mieux en mieux, puis vers le lac Brompton.

1455 L'histoire de notre environnement remonte aux années 1885. Notre environnement est prisé, notre milieu est fragile.

Le projet de parc pourrait et devrait contribuer à la préservation de notre milieu tout en favorisant la préservation et un accès plus large à la population. Pour ces raisons, nous manifestons notre ouverture.

1460 Situés dans la municipalité de Racine et détenant une propriété et un accès au lac Brais, nos membres réguliers devront envisager une cohabitation avec les bénéficiaires des activités offertes par la SÉPAQ. Notre Association a pris naissance en 2020, elle est autonome dans ses

1465

décisions, elle est autonome aussi dans son administration. Nos valeurs sont la démocratie, la transparence et le respect et le partage.

1470

Nos objectifs sont de protéger l'eau du lac et son environnement, de favoriser la qualité de vie pour l'ensemble des citoyens du lac Brais et de représenter ses membres. Nos membres sont bénévoles, une collaboration réciproque est entretenue avec la municipalité de Racine. Nous collaborons avec l'UQAM, avec le RAPPEL, avec le COGESAF, ainsi qu'avec le RSVL, le réseau local.

1475

Nos principales observations. Depuis 2020, nous avons effectué 15 analyses de l'eau du lac et de trois de ses principaux tributaires. Selon l'état actuel de nos connaissances, l'évolution du vieillissement du lac se trouverait à un niveau intermédiaire situé entre oligomésotrophe et mésotrophe.

1480

Un développement excessif est observé pour le myriophylle à feuilles alternes, qui n'est pas une plante exotique comme telle. La présence de la renouée japonaise a été observée sur les rives du lac, et des objets inusités auraient été observés dans le littoral.

1485

Sur le plan des tributaires, des défis importants sont représentés par un état significatif d'E. Coli dans l'un des tributaires ainsi que par des déversements, ce qu'on appelle communément, excusez l'anglicisme, des *blooms* occasionnels importants dans celui-ci.

1490

Ainsi, nous soulignons la fragilité de notre milieu et l'importance d'une collaboration professionnelle et factuelle avec la SÉPAQ dans l'éventualité d'une administration de leur part.

Je vais maintenant laisser la parole à madame Paradis qui va nous présenter, nous entretenir sur la pertinence de la collaboration ainsi que certains aspects liés au projet de la SÉPAQ.

**Mme LOUISE PARADIS :**

1495

Alors, sans reprendre textuellement le texte du mémoire, permettez-nous d'insister sur quelques aspects qui illustrent à quel point la collaboration SÉPAQ-LACPEB serait importante

pour la protection du lac Brais et de son environnement, et aussi de commenter certains aménagements prévus.

1500            Alors, sur l'importance de la collaboration, soulignons d'entrée de jeu que même si le lac Brais n'est pas inclus comme tel dans l'agrandissement du parc, environ 17 % de ses rives, soit 890 mètres, deviendront sous la responsabilité de la SÉPAQ. Ce qui est quand même une partie importante des rives du lac.

1505            Pour ce qui concerne l'agrandissement, c'est un milieu qui est actuellement peu perturbé, mais qui comporte des zones de fragilité, plus spécifiquement – monsieur Charest en a parlé – le lac lui-même, quant à sa qualité de l'eau et à la présence de plusieurs variétés de plantes indigènes, de frayères.

1510            C'est aussi un milieu qui est fragile par rapport à ses rives à cause de la qualité de la bande riveraine qui, comme on le verra peut-être un peu plus loin, subit parfois des trouées de la part de certaines personnes qui osent venir sur le bord.

1515            C'est aussi un milieu fragile parce que le ruisseau qui alimente le lac La Rouche, dans lequel on trouve la présence d'une frayère qui pourrait être dégradée si jamais il y avait une trop grande fréquentation, et c'est aussi un milieu qui présente un bon potentiel pour certaines espèces peu communes associées aux milieux humides.

1520            Ces aspects-là ont été d'ailleurs soulignés dans des documents qui ont été présentés par le Ministère.

1525            Alors, la plupart des aménagements prévus vont se situer du côté sud-est du lac. On parle des refuges et des campings rustiques, et aussi du sentier pédestre qui va passer de ce côté-là. Cette partie du lac, c'est la partie qui est habitée. Il faut voir sur une carte que le lac Brais est un lac qui est en forme de fer à cheval. Donc, il y a comme deux parties distinctes : une partie qui est plus habituée puis une partie qui est beaucoup plus laissée à la nature.

                Donc, la partie où sont prévus les aménagements, c'est donc la partie qui est habitée. C'est donc les résidents de ce secteur qui pourraient contribuer à une certaine surveillance, mais les

1530 résidences sont situées sur la rive opposée des aménagements, c'est donc un aspect qui rend plus difficile la surveillance, et en plus, il y a peu de propriétés qui sont en première ligne.

1535 Il y a six propriétés, dont les occupants résidents à temps plein, ce qui représente neuf personnes qui pourraient surveiller éventuellement ce qui va se passer dans l'agrandissement. Et deux personnes parmi ces neuf personnes sont très âgées ou sont malades. Alors, il reste sept personnes sur qui on peut compter pour assurer une certaine surveillance.

1540 Pour le moment, ce sont les membres de l'Association qui à vrai dire ne sont pas à proprement parler des riverains, puisque la bande riveraine du côté habité appartient à la Corporation épiscopale catholique de Saint-Hyacinthe, mais ce sont quand même ces gens-là qui assurent les opérations de protection et de surveillance de l'environnement.

1545 Alors, compte tenu de l'augmentation probable de la fréquentation de l'environnement, de la grandeur du territoire à couvrir par les surveillants de parc, et de la difficulté pour les résidents d'assurer une surveillance soutenue, les endroits sensibles sont à risque de détérioration.

La collaboration donc entre la SÉPAQ et LACPEB nous paraît donc de toute première importance.

1550 Sur les aménagements envisagés, voici quelques observations qui touchent principalement les sentiers de randonnée, la baignade et l'hébergement.

1555 Depuis quelques années, les membres de l'Association observent une augmentation de sentiers tracés par des personnes qui ont utilisé les terres publiques pour se rendre aux abords du lac, créant ainsi plusieurs trouées dans la bande riveraine.

Donc, les gens, tant que c'est une terre publique, peuvent circuler librement sur les terres publiques et c'est de plus en plus connu qu'il y a un beau lac de ce côté-là, et ils marchent jusqu'au bord et font des trouées un petit peu partout.

1560 Ne sachant exactement quelle sera la distance entre le lac et les sentiers de randonnée prévus dans le projet de l'agrandissement, l'Association espère que des précautions soient prises

pour que les randonneurs s'en tiennent aux sentiers de la SÉPAQ qui seront sans doute tracés en dehors de la bande riveraine, tel qu'on nous l'a confirmé en audiences publiques.

1565

Par rapport à randonnée pédestre, hébergement et baignade, tout ceci nous paraît intimement lié au lac Brais. Le plan d'aménagement ne permet pas dans l'état actuel d'estimer le nombre de personnes susceptibles de fréquenter la petite plage mentionnée en audience le 16 février en après-midi.

1570

On parlait alors d'une petite plage naturelle de faible ampleur, mais quand même intéressante pour aller se saucer les pieds puis faire une saucette pour ceux qui font de la randonnée et qui arrivent dans ce secteur-là. Alors, c'est ce qui nous a été présenté le 16 février dernier en réponse à une question de monsieur Charest.

1575

Or, les installations d'hébergement et les sentiers de randonnée nous paraissent suffisamment proches du lac, quand on regarde sur la carte – on n'est pas allé mesurer bien évidemment – pour que les utilisateurs aient la possibilité d'aller facilement à la petite plage naturelle. C'est pourquoi nous avons fait un estimé rapide de plaisanciers sur la plage une belle journée d'été où il fait bien chaud, en prenant pour acquis ce qui a été mentionné en audience le 16 février en après-midi, c'est-à-dire trois refuges.

1580

Les personnes estimées dans ce refuge ne sont pas mentionnées dans les documents, mais on a fait un estimé minimale de quatre personnes dans chacun des refuges. Alors, on est déjà à 12 personnes. Et entre ce qu'on nous a dit pour les plateformes de camping, autour de cinq, mais tout ceci n'étant qu'un estimé provisoire. Donc, on est quand même, on a extensionné à sept. Chaque camping peut recevoir six personnes. Alors, si on est à sept, on est déjà à 42, plus les personnes qui sont dans le refuge. On pense que la petite plage ne pourrait pas tenir bon pour 30 personnes déjà sur la plage.

1585

1590

On rappelle aussi que le sondage de nos membres, avant le dépôt du document final toutefois, parce qu'on a été consultés par la SÉPAQ et le Ministère avant le dépôt final, ce qu'on a beaucoup apprécié d'ailleurs. Nos membres sont inquiets quand même des effets des aménagements sur la qualité de l'eau et sur la flore et la faune. Et ils sont encore plus inquiets si jamais il y avait d'autres acquisitions de terrains qui se faisaient dans l'environnement du lac Brais.

1595

Alors, en conséquence de ces observations, mon collègue Jean-Pierre va rappeler quand même les principales recommandations de LACPEB pour ce qui est du projet d'agrandissement.

1600 Je vous cède la parole, mon cher.

**M. JEAN-PIERRE CHAREST :**

1605 Merci, Madame. Alors, je ne vais pas reprendre chacune des recommandations liées à chacun des éléments du texte de la SÉPAQ. Je vais plutôt insister sur deux aspects qui sont l'aspect éducatif et l'aspect éthique liés à l'environnement.

Je vais aussi souligner l'aspect nécessaire à la prévention et à la conservation du territoire.

1610 Je vais insister sur le besoin d'une collaboration pragmatique de la part de la SÉPAQ afin, entre autres, qu'elle partage la responsabilité des opérations de protection de l'eau et des berges.

Et l'importance de la signalisation, plus spécifiquement à l'entrée du chemin Petit-Brompton, ce qui nous semble être un élément essentiel pour maintenir la tranquillité des résidents.

1615 Ainsi, nous espérons que sera reconnue la vulnérabilité de notre territoire, ainsi que l'importance de travailler à la préservation et à l'éducation de l'ensemble des visiteurs qui viendront sur notre territoire.

1620 Merci beaucoup.

**LE PRÉSIDENT :**

1625 Merci à vous deux pour votre présentation. Je vais échanger un peu avec vous. Je vais d'emblée aller vers un sujet que vous avez présenté avec des calculs à l'appui pour la petite plage du côté du lac Brais.

1630 À la lecture de votre mémoire, on voit que vous proposez plusieurs mesures pour diminuer l'impact de la baignade sur le lac Brais. C'est assez exhaustif dans votre mémoire. Mais au niveau de la fréquentation, parce que c'est un peu ça que vous avez calculé, quel type de fréquentation,

quelle quantité de gens pourraient se retrouver sur le site, donc est-ce que vous avez des propositions, des suggestions pour la gestion de la fréquentation du site?

1635 Mais aussi, éventuellement, on apprenait qu'il y avait potentiellement des conflits d'usages qui pourraient survenir entre les gens qui se baignent venant du secteur de la SÉPAQ, puis les résidents du lac ou des visiteurs?

**Mme LOUISE PARADIS :**

1640 Alors, la petite plage en question, effectivement dans le mémoire on a souligné que les résidents, les quelques résidents autour du lac se rendent souvent du côté de cette petite plage, parce qu'il faut voir aussi que le littoral du lac Brais est, sur son pourtour, assez vaseux.

1645 Donc, du côté de cette petite plage, il y a beaucoup moins de matière organique et donc, les gens sont portés à pouvoir profiter justement de la petite plage pour entrer dans l'eau. Autrement, les gens se baignent s'ils ne vont pas vers cette petite plage ou vers d'autres endroits semblables, ils sont obligés de se baigner à partir de leur embarcation.

1650 Donc, c'est certain que, compte tenu qu'il n'y a pas une foule de personnes qui habitent autour du lac Brais, il n'y a pas non plus une foule de personnes qui actuellement occupe la petite plage en question.

1655 Sauf que si les gens ne peuvent plus profiter de cette petite plage – ils vont être obligés de se baigner de toute façon à partir de leur embarcation, dorénavant –, et qu'il y a sur cette petite plage les visiteurs de la SÉPAQ qui sont en nombre important, il faut penser au fait que peut-être cette plage ne sera plus aussi intéressante au fil des années.

1660 Il faut penser à la propreté de la plage, il faut penser à ce que les gens vont apporter éventuellement. Des gens en randonnée peuvent très bien apporter aussi des kayaks gonflables, ils peuvent apporter des planches à pagaie gonflables. On sait que ça existe maintenant.

Et donc, on craint beaucoup pour évidemment tout ce qui a été souligné, l'envahissement des plantes exotiques envahissantes. Nous n'en avons pas actuellement et on en est très heureux, et on surveille de très près.

1665 Déjà, les gens qui viennent par les chemins des terres publiques avec leurs propres embarcations gonflables, souvent on s'approche d'eux et on leur pose des questions à l'effet, on leur demande poliment s'ils ont lavé leurs embarcations.

1670 Donc, on craint que tout ça augmente. Donc, on voudrait minimiser au maximum le nombre de personnes qui pourraient avoir accès à la baignade de ce côté-là. Ce pour quoi on pense que de limiter le nombre de campings rustiques pourrait le permettre, et de limiter aussi le nombre de refuges pourrait permettre de limiter en même temps le nombre de personnes qui pourraient être tentées de venir sur la petite plage pour se saucer les pieds.

1675 **LE PRÉSIDENT :**

Merci. Monsieur Charest, vous avez parlé d'une collaboration pragmatique avec la SÉPAQ puis à la lecture de votre mémoire aussi, vous parlez d'une responsabilité partagée des coûts et du personnel pour des opérations de protection et de surveillance.

1680 Est-ce que vous pouvez un peu élaborer sur votre vision d'une collaboration pragmatique ou d'un partage des responsabilités et des coûts, comment vous voyez ça?

**M. JEAN-PIERRE CHAREST :**

1685 En fait, selon moi, le projet actuel est un projet en devenir. Le projet qu'on a sous les yeux représente un espoir avec lequel nous on est en accord au plan de la démocratisation. Par contre, de quelle façon et à quel rythme cela va se développer, ça, ce n'est pas défini.

1690 Puis au niveau des échéanciers, au niveau de la démarche, puis tout ça, je pense que ça devrait se faire à une table avec les gens de l'endroit, avec les gens qui vont devoir cohabiter, comme tels. Puis ce mécanisme-là, on sait qu'il existe par rapport à l'ensemble du projet de la SÉPAQ, des structures qui regroupent des élus, qui sont là pour une période de trois ans, de quatre ans, alors que les fonctionnaires sont là pour des périodes souvent beaucoup plus  
1695 longues.

La représentativité citoyenne se devrait d'être appuyée davantage, selon moi; citoyenne et locale.

1700

Alors, pour répondre à votre question, c'est un projet en devenir. On ne sait pas ce qui va arriver dans quelques années et on sait très bien que dans notre environnement immédiat, qui est absolument extraordinaire – je vous invite à venir à l'occasion vous balader sur le lac pour pouvoir profiter de la beauté de l'endroit et de la protection qui a été exercée depuis un très grand nombre d'années –, c'est un projet en devenir et ça doit se faire avec les gens sur place dans le futur.

1705

**LE PRÉSIDENT :**

1710

Parfait, merci. Peut-être en terminant une dernière question par rapport à votre association. Vous dites que ça a été créé en 2020, l'association. Est-ce que c'est une association qui a été créée de manière spontanée ou c'est vraiment en réaction par rapport au projet d'agrandissement?

**M. JEAN-PIERRE CHAREST :**

1715

En fait, notre environnement est un milieu très, très rural, qui est composé d'agriculteurs, composé de personnes qui sont plus de villégiature et de quelques résidents permanents. Et les gens, jadis, ne voyaient pas l'importance, compte tenu du petit nombre d'individus qu'il y avait en place, voyaient peu d'importance de se regrouper pour protéger, parce qu'il n'y avait pas de risque.

1720

Alors, lorsqu'on est arrivé avec le projet... on a entendu parler des projets de la SÉPAQ, on a dit, écoutez, il faut savoir ce que les voisins en pensent, ce que les gens en pensent.

1725

Alors, là on a fait passer, effectuer un sondage auprès des gens. On a fait différentes démarches. On a communiqué ensemble pour savoir ce qui se passait. Et les gens on dit : bien là, si on avait une association on serait en mesure de collaborer au projet.

1730

Alors, de là est partie l'idée de mettre en place l'association. De mettre en place une association, oui, mais pas pour faire face à la SÉPAQ, pour protéger l'environnement. Alors, dans ce contexte-là, les gens ont accepté d'embarquer, et là, la SÉPAQ a finalisé et a progressé dans le projet. Et on dit il faut que ça continue, on est intéressé à démocratiser.

1735

Mais attention, parce que regardez les cartes, regardez comment c'est fait. Nous, on est accoté sur le projet de la SÉPAQ. Il y a deux petites ouvertures, jadis il va y avoir un accès sur... les vieux appelaient la place, le lac aux Lunettes. Il y a vraiment deux endroits distincts, un qui est complètement inhabité et un autre sur lequel il y a très, très peu d'habitations.

1740

Alors, c'est un endroit absolument extraordinaire à protéger. Nos analyses d'eau nous montrent des écarts. Il faut vraiment faire attention et être très, très, très prudent là-dessus. Parce qu'actuellement, on n'a pas réussi à identifier, je n'aime pas comment je le dis, mais on n'a pas identifié le problème comme avec le myriophylle ou avec la moule zébrée ou des choses du genre.

1745

Par contre, avec l'arrivée des gens, il va falloir être extrêmement prudents. Déjà, on a observé que des gens arrivent avec leur petite embarcation, dans leur pack sac maintenant. Alors, ça va prendre de la surveillance. Il va falloir être très attentifs si on veut réussir à préserver cet environnement-là.

**LE PRÉSIDENT :**

1750

Madame Paradis et Monsieur Charest, merci beaucoup du partage de votre connaissance du milieu.

**Mme LOUISE PARADIS :**

1755

Merci à vous.

**LE PRÉSIDENT :**

1760

Puis je vous souhaite une belle fin de journée.

**M. JEAN-PIERRE CHAREST :**

1765

Au revoir.

---

## MOT DE LA FIN

### LE PRÉSIDENT :

1770           Donc, personne n'a manifesté l'intention d'utiliser le droit de rectification.

          Donc, ceci met fin à la deuxième partie de l'audience publique sur le *Projet de modification de la limite du Parc national du Mont-Orford*.

1775           Nous vous rappelons que vous pouvez consulter les documents déposés et les transcriptions sur le site Web et au bureau du BAPE. Pour celles et ceux qui n'auraient pas de connexion Internet, il est possible d'accéder à la version numérique de l'ensemble de la documentation relative au projet à partir des centres de consultation dont vous trouverez la liste à l'arrière de la salle. Plusieurs des documents y sont aussi offerts en version papier.

1780           Les personnes désirant exercer leur droit de rectification par écrit auront jusqu'au 13 avril 2023 pour le faire. Si vous n'êtes pas en mesure de respecter ce délai, veuillez en faire part à Annie St-Gelais, coordonnatrice du secrétariat de la commission, car à défaut de le faire, la commission pourrait décider de ne pas l'accepter si vous dépassez ce délai.

1785           La commission d'enquête poursuit ses travaux et le rapport sera déposé au ministre de l'Environnement, de la Lutte contre les Changements climatiques de la Faune et des Parcs au plus tard le 30 juin 2023.

1790           C'est à la lumière du rapport du BAPE que le ministre responsable des Parcs fera sa recommandation au Conseil des ministres. La décision d'autoriser ou non le projet et selon quelles conditions appartient au Conseil des ministres.

1795           Nous tenons à exprimer notre reconnaissance aux personnes qui se sont intéressées à nos travaux ou qui y ont participé en posant des questions, en déposant un mémoire ou en s'exprimant en séance publique. Votre participation a permis à la commission d'en apprendre davantage sur votre réalité terrain, sur les répercussions du projet, sur votre environnement et sur votre quotidien, puisque vous êtes les experts de votre milieu. Merci encore une fois.

1800 Nous remercions également les personnes-ressources et le ministère responsable du projet pour leur collaboration à cet exercice démocratique.

1805 Je tiens également à remercier toutes les personnes qui sont intervenues, également que les personnes qui ont assisté à nos travaux, soit en salle ou en ligne. Je tiens à remercier chaleureusement toute l'équipe du BAPE ainsi que l'équipe technique qui a permis la réalisation de ces séances publiques.

1810 Et, sur ce, je vous souhaite une belle fin de journée à tout le monde, merci beaucoup. Au revoir.

1810

---

1815 Je soussignée, YOLANDE TEASDALE, sténographe officielle bilingue, certifie sous mon serment d'office que les pages qui précèdent sont et contiennent la transcription exacte et fidèle des propos recueillis par moi au moyen du sténo masque, au meilleur de la qualité sonore et des enjeux liés à une audience par visioconférence.

1820 Le tout conformément à la loi.

1820

Et j'ai signé :



1825 Yolande Teasdale [membre no. 289085-2]

Sténographe officielle bilingue